



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°74-2018-058

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2018

# Sommaire

## **74\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie**

74-2018-06-18-003 - Arrêté n° DDCS/PH/2018-0125 du 18/06/2018 portant agrément de l'association "AFTC 74" au titre de l'article L365-4 du code de la construction et de l'habitation (2 pages) Page 4

74-2018-06-11-006 - arrêté n°DDCS/PPSJ/2018/0111 du 11 juin 2018 portant actualisation des membres représentant le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie (2 pages) Page 7

## **74\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie**

74-2018-06-14-006 - DDFIP/Service de direction/Pole pilotage et ressources/arrêté 2018\_0025 portant mise à jour des délégation de signature du SIE d'Annecy (3 pages) Page 10

## **74\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie**

74-2018-04-06-013 - ARP DDT \_2018\_806 portant avis conforme sur le règlement de police du télésiège Brochoux-Mossettes (1 page) Page 14

74-2018-04-06-012 - ARP DDT \_2018\_807 portant avis conforme sur le règlement de police du télésiège de Seraussaix-Avoriaz (1 page) Page 16

74-2018-04-06-006 - ARP\_DDT\_2018\_803 portant avis conforme sur le règlement de police du Telesiege du PLATEAU-AVORIAZ (1 page) Page 18

74-2018-04-06-007 - ARP\_DDT\_2018\_804 portant avis conforme sur le reglement de police du Télésiège du Lac intret-AVORIAZ (1 page) Page 20

74-2018-04-06-008 - ARP\_DDT\_2018\_805 portant avis conforme sur le règlement de police du télésiège de proclou-AVORIAZ (1 page) Page 22

74-2018-01-22-007 - ARRETE N° DDT 2018 - 064 approuvant le règlement d'exploitation du téléski Pinocchio-MONTMIN (2 pages) Page 24

74-2018-05-22-005 - Arrêté n° DDT-2018-1021 approuvant la liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) du protocole DURAFOUR (4 pages) Page 27

74-2018-06-13-007 - ARRÊTÉ n° DDT-2018-1110 portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, Monsieur Olivier GUILLAUMARD «AUTO-ÉCOLE DU LYCÉE» Cluses. (2 pages) Page 32

74-2018-06-14-002 - Arrêté n° DDT-2018-1120 du 14 juin 2018 portant application du régime forestier. Commune : Bernex (2 pages) Page 35

74-2017-12-21-005 - DDT ARP\_2017\_2243 portant approbation du système de sécurité des remontées mécaniques exploitées par la Régie Municipale des remontées mécaniques "Télémont" du Mont-Saxonnex (1 page) Page 38

## **74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie**

74-2018-06-12-004 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0035 relatif à la composition des sous-commissions d'appel du second degré de l'enseignement public en Haute-Savoie (2 pages) Page 40

#### **74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie**

74-2018-06-13-006 - Arrêté préfectoral : CAB-BRE-2018-012 adressant 2 lettres de félicitations pour actes de courage et de dévouement. (1 page)	Page 43
74-2018-06-14-005 - Arrêté préfectoral : CAB-BRE-2018-013 adressant une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement. (1 page)	Page 45
74-2018-06-13-005 - Arrêté préfectoral : CAB-BRE-2018-015 attribuant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers. Promotion du 14 juillet 2018 (12 pages)	Page 47
74-2018-06-14-004 - Arrêté préfectoral : CAB-BRE-20186014 attribuant quatre médailles de bronze pour actes de courage et de dévouement. (1 page)	Page 60
74-2018-06-18-001 - PREF DRCL BAFU-2018-0047 - AP Aut Pénétrer réseau zones humides de Plaines Joux à Onnion (2 pages)	Page 62
74-2018-06-18-002 - PREF DRCL BAFU-2018-0048 - AP aut penetrer 5 rivières bassin versant de l'arve (3 pages)	Page 65
74-2018-06-15-001 - PREF/DRCL/BAFU /formalité d'affichage décision CDACi cinéma Cluses (1 page)	Page 69

#### **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

74-2018-06-14-003 - ARS- Arrêté N°2018-3525 du 14 juin 2018 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments (2 pages)	Page 71
74-2018-06-13-004 - ARS-Arrêté transfert 2018 3853 portant transfert d'une officine de pharmacie à CHAVANOD (74650) (2 pages)	Page 74
74-2018-05-30-012 - ARS-DD74 Arrêté n°2018-1940 Portant désignation de monsieur Vincent PEGEOT, directeur adjoint du Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) pour assurer l'intérim des fonctions de directeur du Foyer Accueil Médicalisé du centre hospitalier local Dufresne Sommeiller à La Tour. (4 pages)	Page 77

#### **84\_DRSP\_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes**

74-2018-06-11-005 - DRSP Décision de délégation de signature du chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Bonneville 11 juin 2018 (6 pages)	Page 82
--	---------

74\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale  
de Haute-Savoie

74-2018-06-18-003

Arrêté n° DDCS/PH/2018-0125 du 18/06/2018 portant  
agrément de l'association "AFTC 74" au titre de l'article  
L365-4 du code de la construction et de l'habitation

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
Pôle hébergement  
Unité veille – hébergement-logement adapté

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

A Annecy, le 18 juin 2018

**Arrêté n° DDCS/PH/ 2018-0125**

**Portant agrément de l'association « AFTC 74 » au titre de l'article L365-4 du code de la construction et de l'habitation.**

- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion,
- VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L365-3 et L365-4 et les articles R365-1-2° et R365-1-3 dans leur rédaction issue du décret n° 2010-398 du 22 avril 2010 - art.1,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, en qualité de préfet de la Haute-Savoie,
- VU le décret n° 2014-1300 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptations sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,
- VU le dossier transmis le 6 juin 2018 par le représentant légal de l'association « AFTC 74 », sise 12 boulevard Jacques Replat 74000 ANNECY, dossier réputé complet le 13 juin 2018,
- VU l'avis favorable de la direction départementale de la cohésion sociale de la Haute-Savoie qui a examiné les capacités de l'organisme à mener de telles activités conformément à l'article R365-1 du code de la construction et de l'habitation,

**SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'organisme à gestion désintéressée, « AFTC 74 », association de loi 1901, est agréé :

- pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées au 3°a) alinéas 1,2 et au 3° b) de l'article R365-1 du code de la construction et de l'habitation.

**Article 2** : L'agrément est délivré à compter de ce jour pour une durée de 5 ans renouvelable. Le renouvellement au terme des cinq années se fera par demande de l'organisme, déposée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au moins 4 mois avant l'échéance du terme.

L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

**Article 3** : Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun - BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex, dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le même recours peut être exercé par l'association gestionnaire dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 5** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie et Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

**74\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale  
de Haute-Savoie**

**74-2018-06-11-006**

**arrêté n°DDCS/PPSJ/2018/0111 du 11 juin 2018 portant  
actualisation des membres représentant le Conseil de  
Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie**



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale

Pôle Politiques Solidaires et de Jeunesse

Références : FB/MPF

Annecy, le

11 JUIN 2018

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRETE N°DDCS/PPSJ/2018/0111**

portant modification des membres représentant le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, L. 224-2, R 224-3 et R 224-4,

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

**VU** le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de Mr Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie,

**VU** la délibération n°CG-2015-008 désignant les conseillers départementaux pour représenter leur Assemblée au sein des organismes extérieurs,

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDCS PPSJS/2018-0016 du 9 mars 2018 portant sur l'actualisation des membres composant le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie,

**VU** l'Extrait du Registre des Délibérations de la Commission Permanente du 14 mai 2018 modifiant les représentants du Département au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat,

**SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

**ARRETE**

Article 1 :

L'arrêté préfectoral n° DDCS/PPSJ/2018-0016 du 9 mars 2018 portant sur l'actualisation, le renouvellement des membres associatifs, des personnes qualifiées et des conseillers généraux est abrogé et remplacé comme suit,

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Article 2 :

**Sont nommés en qualité de membres du Conseil de Famille, jusqu'au 31 décembre 2019, les personnes suivantes :**

Représentant les membres d'associations à caractère familial :

- Enfance et Famille d'Adoption :
  - o Mme Catherine CARSANA, en qualité de titulaire,
  - o Mme Isabelle KROELY, en qualité de suppléante,
  
- Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Savoie :
  - o Mme Marie-Noëlle MORARD, en qualité de titulaire,
  - o Mme Eliane CHAFFARD, en qualité de suppléante,

Représentant les personnes qualifiées désignées par le représentant de l'Etat dans le département :

- o Mme Denise DULLIAND-GREFFIOZ, psychologue,

Représentant les associations de pupilles ou anciens pupilles de l'Etat :

- o Mr Henri BOURSIER,

**Sont nommées en qualité de membres du Conseil de Famille jusqu'au 31 décembre 2022, les personnes suivantes :**

Représentant les membres d'associations à caractère familial :

- Association Départementale des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles de Haute-Savoie :
  - o Mme Michèle JACQUET, en qualité de titulaire,
  - o Mme Patricia MARINI, en qualité suppléante

**Sont nommées en qualité de membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat, sur proposition de leur Assemblée, jusqu'au prochain renouvellement de l'Assemblée Départementale :**

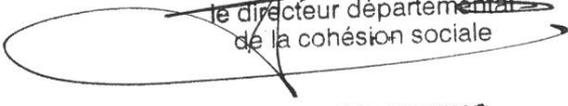
- o Mme Isabelle BOURGEOUX, directrice adjointe au Pôle Protection Maternelle et Infantile ,
- o Mme Anne-Marie BERNARD, Conseillère technique au Pôle Protection de l'Enfance.

Article 3 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture,  
M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation  
le directeur départemental  
de la cohésion sociale

  
Claude GIACOMINO

74\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Haute-Savoie

74-2018-06-14-006

DDFIP/Service de direction/Pole pilotage et  
ressources/arrêté 2018\_0025 portant mise à jour des  
délégation de signature du SIE d'Annecy

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DES ENTREPRISES D'ANNECY**

---

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises des entreprises d'Annecy

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. **Pierre BRECHON** Inspecteur des finances publiques et **Corinne BRANGE** Inspectrice des finances publiques, adjoints, affectés au service des impôts des entreprises d'Annecy, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de **100 000 €** par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **12 mois** et porter sur une somme supérieure à **100 000€** ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de **10 000 €**, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

<b>ADOR Sylvie</b>	<b>FAVRE Sylvain</b>	<b>MATHERET Laurence</b>
<b>CHALONS Maurice</b>	<b>FOURNERON Didier</b>	<b>MOUTTET Marie-Pierre</b>
<b>CORNET Jean-Pierre</b>	<b>FRESSOZ Sylvie</b>	<b>PARISOT Frédéric</b>
<b>DARD Fabien</b>	<b>GOUIT Suzanne</b>	<b>SANTUCCI Catherine</b>
<b>DUMAZEAU Céline</b>	<b>GROS Guillaume</b>	<b>STRAPPAZZON Catherine</b>
<b>EYSSETTE Jean-Noël</b>	<b>LAROCHE Sophie</b>	<b>URBAIN Annick</b>

2°) dans la limite de **2 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

<b>BELOT Régine</b>	<b>EL MOUTAOUKIL Khadija</b>	<b>JOURDAN Isabelle</b>
<b>CONVERS Colette</b>	<b>FIGUEREDO Aline</b>	<b>POIRIER Martine</b>
<b>DRAME Audrey</b>	<b>GRUMEAU Monique</b>	<b>PRALLET Yannick</b>

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
<b>BRITAN Mireille</b>	Contrôleuse	5 000 €	12 mois	20 000 €
<b>GOBILLOT Aurélie</b>	Contrôleuse	5 000 €	12 mois	20 000 €
<b>JANIAUT Jérémy</b>	Contrôleur	5 000 €	12 mois	20 000 €
<b>MATHONNET Virginie</b>	Agente	2 000 €	12 mois	10 000 €

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département De la Haute-Savoie

A Annecy, le 14 juin 2018  
Le responsable de service des impôts des entreprises  
par intérim,

**Christian MOURIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Mourier', written over a horizontal line.

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-04-06-013

ARP DDT \_2018\_806 portant avis conforme sur le  
règlement de police du télésiège Brochoux-Mossettes

Arrêté préfectoral n° DDT-2018-806 portant avis conforme sur le règlement de police du Télésiège BROCHAUX-MOSSETTES

ARRETE :

Télésiège : BROCHAUX-MOSSETTES

Communes : MONTRIOND France /  
VAL D'ILLIEZ Suisse

Exploitant : SERMA

Vu

- le code du tourisme, notamment ses articles L. 342-7, L. 342-15 et R.342-19 ;
- le code des transports, notamment ses articles L. 1251-2 et L. 2241-1 ;
- l'article R 472-15 du code de l'urbanisme ;
- le décret n° 2016-541 du 3 mai 2016 relatif à la sûreté et aux règles de conduite dans les transports ferroviaires ou guidés et certains autres transports publics, notamment son article 2 ;
- le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- l'article 36 de l'arrêté du 7 août 2009 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques ;
- l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 fixant les dispositions générales de police applicables aux télésièges du département de Haute-Savoie ;
- l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de Haute-Savoie ;
- l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires ;
- la proposition transmise par SERMA le 20/02/2018;

Art 1 : Disposition générale

Le présent arrêté fixe, en application des dispositions combinées de l'article 2 du décret du 3 mai 2016 susvisé et de l'article R 472-15 du code de l'urbanisme, le règlement de police du télésiège de BROCHAUX-MOSSETTES, situé sur les communes de MONTRIOND France et VAL D'ILLIEZ Suisse.

Les usagers sont tenus de respecter le présent règlement et de suivre les instructions particulières que le personnel d'exploitation pourrait être amené à leur donner pour la bonne marche de l'installation et la sécurité.

Art 2 : Lien avec l'arrêté préfectoral fixant les dispositions générales de police

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé sont applicables au télésiège BROCHAUX-MOSSETTES

Art 3 : Conditions particulières d'accès des usagers

Il est admis au maximum par siège :

- ▲ à la montée : 4 usagers
- ▲ à la descente : 2 usagers, 2 véhicules sur 3

Sont admis :

- ▲ les usagers munis de : skis alpins, monoski, surfs ;
- ▲ les piétons ;
- ▲ les personnes handicapées dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé ;
- ▲ les traîneaux de secours ;
- ▲ les animaux dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé ;
- ▲ les engins spéciaux dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé. La liste des engins spéciaux disposant d'un avis STRMTG et adaptés à cette installation figure en annexe ;

L'accès au télésiège BROCHAUX-MOSSETTES est interdit aux usagers ou engins qui ne sont pas explicitement mentionnés ci-dessus (sauf autorisation particulière du chef d'exploitation).

Art 4 : Conditions particulières de transport des usagers

Pour les conditions de transport, notamment pour ce qui concerne les enfants dont la taille ne dépasse pas 1,25 m, les règles et obligations générales définies dans l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 sont applicables.

Art 5 : Article d'exécution

Le présent arrêté sera affiché de façon visible pour les usagers préalablement à leur accès au télésiège de BROCHAUX-MOSSETTES

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur départemental des territoires,  
Le chef du SERS,

Christophe GEORGIOU

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-04-06-012

ARP DDT \_2018\_807 portant avis conforme sur le  
règlement de police du télésiège de Seraussaix-Avoriaz

Arrêté préfectoral n° *DDT-2018-807* portant avis conforme sur le règlement de police du Télésiège de SERAUSSAIX

ARRETE :

Télésiège : SERAUSSAIX  
Commune : MORZINE - AVORIAZ  
Exploitant : SERMA

Vu

- le code du tourisme, notamment ses articles L. 342-7, L. 342-15 et R.342-19 ;
- le code des transports, notamment ses articles L. 1251-2 et L. 2241-1 ;
- l'article R 472-15 du code de l'urbanisme ;
- le décret n° 2016-541 du 3 mai 2016 relatif à la sûreté et aux règles de conduite dans les transports ferroviaires ou guidés et certains autres transports publics, notamment son article 2 ;
- le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- l'article 36 de l'arrêté du 7 août 2009 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques ;
- l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 fixant les dispositions générales de police applicables aux télésièges du département de Haute-Savoie ;
- l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de Haute-Savoie ;
- l'arrêté n°DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires ;
- la proposition transmise par SERMA le 20/02/2018;

**Art. 1 : Disposition générale**

Le présent arrêté fixe, en application des dispositions combinées de l'article 2 du décret du 3 mai 2016 susvisé et de l'article R 472-15 du code de l'urbanisme, le règlement de police du télésiège de SERAUSSAIX, situé sur la commune de MORZINE - AVORIAZ.

Les usagers sont tenus de respecter le présent règlement et de suivre les instructions particulières que le personnel d'exploitation pourrait être amené à leur donner pour la bonne marche de l'installation et la sécurité.

**Art 2 : Lien avec l'arrêté préfectoral fixant les dispositions générales de police**

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé sont applicables au télésiège de SERAUSSAIX.

**Art 3 : Conditions particulières d'accès des usagers**  
Il est admis au maximum par siège :

- ▲ à la montée : 6 usagers (hiver) ; 3 usagers (été).
- ▲ à la descente : 0 usager.

Sont admis :

- ▲ les usagers munis de : skis alpins, skis de fond, monoskis, surfs ;
- ▲ les piétons ;
- ▲ les personnes handicapées dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé ;
- ▲ les traîneaux de secours ;
- ▲ les animaux dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé ;
- ▲ les engins spéciaux dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé. La liste des engins spéciaux disposant d'un avis STRMTG et adaptées à cette installation figure en annexe ;

L'accès au télésiège de SERAUSSAIX est interdit aux usagers ou engins qui ne sont pas explicitement mentionnés ci-dessus (sauf autorisation particulière du chef d'exploitation).

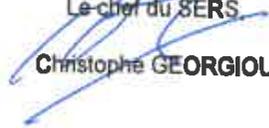
**Art 4 : Conditions particulières de transport des usagers**

Pour les conditions de transport, notamment pour ce qui concerne les enfants dont la taille ne dépasse pas 1,25 m, les règles et obligations générales définies dans l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 sont applicables.

**Art 5 : Article d'exécution**

Le présent arrêté sera affiché de façon visible pour les usagers préalablement à leur accès au télésiège de SERAUSSAIX.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur départemental des territoires,  
Le chef du SERS

  
Christophe GEORGIU

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-04-06-006

ARP\_DDT\_2018\_803 portant avis conforme sur le  
règlement de police du Telesiege du  
PLATEAU-AVORIAZ

Arrêté préfectoral n° **DDT-2018-803** portant avis conforme sur le règlement de police du Télésiège du PLATEAU

Télésiège : PLATEAU

ARRETE :

Commune : MORZINE - AVORIAZ

Exploitant : SERMA

Vu

- le code du tourisme, notamment ses articles L. 342-7, L. 342-15 et R.342-19 ;
- le code des transports, notamment ses articles L. 1251-2 et L. 2241-1 ;
- l'article R 472-15 du code de l'urbanisme ;
- le décret n° 2016-541 du 3 mai 2016 relatif à la sûreté et aux règles de conduite dans les transports ferroviaires ou guidés et certains autres transports publics, notamment son article 2 ;
- le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- l'article 36 de l'arrêté du 7 août 2009 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques ;
- l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 fixant les dispositions générales de police applicables aux télésièges du département de Haute-Savoie ;
- l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de Haute-Savoie ;
- l'arrêté n°DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires ;
- la proposition transmise par SERMA le 20/02/2018;

**Art 1 : Disposition générale**

Le présent arrêté fixe, en application des dispositions combinées de l'article 2 du décret du 3 mai 2016 susvisé et de l'article R 472-15 du code de l'urbanisme, le règlement de police du télésiège du PLATEAU, situé sur la commune de MORZINE - AVORIAZ.

Les usagers sont tenus de respecter le présent règlement et de suivre les instructions particulières que le personnel d'exploitation pourrait être amené à leur donner pour la bonne marche de l'installation et la sécurité.

**Art 2 : Lien avec l'arrêté préfectoral fixant les dispositions générales de police**

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé sont applicables au télésiège de PLATEAU.

**Art 3 : Conditions particulières d'accès des usagers**  
Il est admis au maximum par siège :

- ▲ à la montée : 3 usagers
- ▲ à la descente : 0 usager.

Sont admis :

- ▲ les usagers munis de : skis alpins, skis de fond, monoskis, surfs ;
- ▲ les piétons ;
- ▲ les personnes handicapées dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé ;
- ▲ les traîneaux de secours ;
- ▲ les animaux dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé ;
- ▲ les engins spéciaux dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé. La liste des engins spéciaux disposant d'un avis STRMTG et adaptés à cette installation figure en annexe ;

L'accès au télésiège du PLATEAU est interdit aux usagers ou engins qui ne sont pas explicitement mentionnés ci-dessus (sauf autorisation particulière du chef d'exploitation).

**Art 4 : Conditions particulières de transport des usagers**

Pour les conditions de transport, notamment pour ce qui concerne les enfants dont la taille ne dépasse pas 1,25 m, les règles et obligations générales définies dans l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 sont applicables.

**Art 5 : Article d'exécution**

Le présent arrêté sera affiché de façon visible pour les usagers préalablement à leur accès au télésiège du PLATEAU.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur départemental des territoires,  
Le chef du SERB,

  
Christophe GEORGIU

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-04-06-007

ARP\_DDT\_2018\_804 portant avis conforme sur le  
reglement de police du Télésiège du Lac intret-AVORIAZ

Arrêté préfectoral n° *DDT 2018-804* portant avis conforme sur le règlement de police du Télésiège du LAC INTRET

Télésiège : LAC INTRET

Commune : MORZINE - AVORIAZ

Exploitant : SERMA

Vu

- le code du tourisme, notamment ses articles L. 342-7, L. 342-15 et R.342-19 ;
- le code des transports, notamment ses articles L. 1251-2 et L. 2241-1 ;
- l'article R 472-15 du code de l'urbanisme ;
- le décret n°2016\_541 du 3 mai 2016 relatif à la sûreté et aux règles de conduite dans les transports ferroviaires ou guidés ou autre transports publics, notamment son article 2 ;
- le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de Haute-Savoie ;
- l'article 36 de l'arrêté du 7 août 2009 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques ;
- l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 fixant les dispositions générales de police applicables aux télésièges du département de Haute-Savoie ;
- l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;
- l'arrêté n°DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires ;
- la proposition transmise par SERMA le 20/02/2018;

ARRETE :

**Art 1 : Disposition générale**

Le présent arrêté fixe, en application des dispositions combinées de l'article 2 du décret du 3 mai 2016 susvisé et de l'article R 472-15 du code de l'urbanisme, le règlement de police du télésiège du LAC INTRET, situé sur la commune de MORZINE - AVORIAZ.

Les usagers sont tenus de respecter le présent règlement et de suivre les instructions particulières que le personnel d'exploitation pourrait être amené à leur donner pour la bonne marche de l'installation et la sécurité.

**Art 2 : Lien avec l'arrêté préfectoral fixant les dispositions générales de police**

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé sont applicables au télésiège de LAC INTRET

**Art 3 : Conditions particulières d'accès des usagers**  
Il est admis au maximum par siège :

- ▲ à la montée : 4 usagers
- ▲ à la descente : 0 usagers.

Sont admis :

- ▲ les usagers munis de : skis alpins, monoskis, surfs ;
- ▲ les piétons;
- ▲ les personnes handicapées dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé ;
- ▲ les traîneaux de secours;
- ▲ les animaux dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé ;
- ▲ les engins spéciaux dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé. La liste des engins spéciaux disposant d'un avis STRMTG et adaptés à cette installation figure en annexe ;

L'accès au télésiège du LAC INTRET est interdit aux usagers ou engins qui ne sont pas explicitement mentionnés ci-dessus (sauf autorisation particulière du chef d'exploitation).

**Art 4 : Conditions particulières de transport des usagers**

Pour les conditions de transport, notamment pour ce qui concerne les enfants dont la taille ne dépasse pas 1,25 m, les règles et obligations générales définies dans l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 sont applicables.

**Art 5 : Article d'exécution**

Le présent arrêté sera affiché de façon visible pour les usagers préalablement à leur accès au télésiège du LAC INTRET.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur départemental des territoires,  
Le chef du SERS

Christophe GEORGIU

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-04-06-008

ARP\_DDT\_2018\_805 portant avis conforme sur le  
règlement de police du télésiège de proclou-AVORIAZ

Arrêté préfectoral n° DDT-2018-805 portant avis conforme sur le règlement de police du Télésiège de PROCLOU

Télésiège : PROCLOU

Commune : MORZINE - AVORIAZ

Exploitant : SERMA

Vu

- le code du tourisme, notamment ses articles L. 342-7, L. 342-15 et R.342-19 ;
- le code des transports, notamment ses articles L. 1251-2 et L. 2241-1 ;
- l'article R 472-15 du code de l'urbanisme ;
- le décret n° 2016-541 du 3 mai 2016 relatif à la sûreté et aux règles de conduite dans les transports ferroviaires ou guidés et certains autres transports publics, notamment son article 2 ;
- le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- l'article 36 de l'arrêté du 7 août 2009 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques ;
- l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 fixant les dispositions générales de police applicables aux télésièges du département de Haute-Savoie ;
- l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de Haute-Savoie ;
- l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires ;
- la proposition transmise par SERMA le 20/02/2018;

ARRETE :

**Art. 1 : Disposition générale**

Le présent arrêté fixe, en application des dispositions combinées de l'article 2 du décret du 3 mai 2016 susvisé et de l'article R 472-15 du code de l'urbanisme, le règlement de police du télésiège de PROCLOU, situé sur la commune de MORZINE - AVORIAZ.

Les usagers sont tenus de respecter le présent règlement et de suivre les instructions particulières que le personnel d'exploitation pourrait être amené à leur donner pour la bonne marche de l'installation et la sécurité.

**Art 2 : Lien avec l'arrêté préfectoral fixant les dispositions générales de police**

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé sont applicables au télésiège de PROCLOU.

**Art 3 : Conditions particulières d'accès des usagers**  
Il est admis au maximum par siège :

- ▲ à la montée : 6 usagers
- ▲ à la descente : 0 usager.

Sont admis :

- ▲ les usagers munis de : skis alpins, skis de fond, monoskis, surfs ;
- ▲ les piétons ;
- ▲ les personnes handicapées dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé ;
- ▲ les traîneaux de secours ;
- ▲ les animaux dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé ;
- ▲ les engins spéciaux dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé. La liste des engins spéciaux disposant d'un avis STRMTG et adaptés à cette installation figure en annexe ;

L'accès au télésiège de PROCLOU est interdit aux usagers ou engins qui ne sont pas explicitement mentionnés ci-dessus (sauf autorisation particulière du chef d'exploitation).

**Art 4 : Conditions particulières de transport des usagers**

En plus de l'application des règles et obligations générales définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012, il convient de prendre en compte :

▲ La présence d'un tapis de positionnement :

A l'ouverture du portillon cadenceur, l'utilisateur se laisse glisser sur le tapis, puis transporter sans action de sa part à la sortie du tapis matérialisée par une bande stop qui est le point d'embarquement.

En cas de non fonctionnement, le tapis sera enneigé.

**Art 5 : Article d'exécution**

Le présent arrêté sera affiché de façon visible pour les usagers préalablement à leur accès au télésiège de PROCLOU.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur départemental des territoires,  
Le chef du SERS,

Christophe GEORGIU

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-22-007

ARRETE N° DDT 2018 - 064 approuvant le règlement  
d'exploitation du télési Pinocchio-MONTMIN



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service Techniques des Remontées  
Mécaniques et des Transports Guidés

Anncyy, le

**22 JAN. 2018**

Bureau Haute-Savoie

Affaire suivie par Jean-Marc FURIC  
tél. : 04 50 97 29 21  
[bhs.stmtg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bhs.stmtg@developpement-durable.gouv.fr)

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**ARRETE N°** *DDT-2018-064*  
**approuvant le règlement d'exploitation du télési Pinocchio**

**Télési :** RCOB Pinocchio  
**Commune :** Montmin  
**Exploitant :** SAEM de développement de Montmin

- Vu le Code du Tourisme et notamment ses articles L342-7, L342-8, L342-17, R342-7, R342-10 et R342-11 ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L472-4, R472-15 et R472-16 ;
- Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- Vu l'arrêté ministériel du 9 août 2011 relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléskis ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;
- Vu l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

**ARRETE**

**Article 1** – Le règlement d'exploitation du télési Domino annexé au présent arrêté est approuvé.

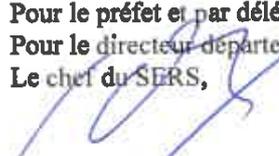
15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Anncyy cedex 9  
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : [ddt@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt@haute-savoie.gouv.fr)  
internet : [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr) – [www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr)  
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

**Article 2 – Copie du présent arrêté sera adressée à :**

- Monsieur le Maire de la commune de Talloires ;
- Monsieur le Chef d'exploitation de la SAEM de développement de Montmin

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires,  
Le chef du SERS,

  
Christophe GEORGIU

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-05-22-005

Arrêté n° DDT-2018-1021 approuvant la liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) du protocole DURAFOUR

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Secrétariat général

Cellule ressources humaines & formation

Références : SG/RHF (FD)

Annecy, le 22 mai 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**ARRETE n° DDT-2018-1021**

Liste des postes éligibles au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) du protocole DURAFOUR

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- VU la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27,
- VU l'ordonnance n° 82-286 du 31 mars 1992 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif,
- VU le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du logement, des transports et de l'espace,
- VU le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Équipement, des transports et du logement,
- VU l'arrêté du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'Écologie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de la mise en oeuvre du protocole DURAFOUR,
- VU l'avis du comité technique de la DDT de la Haute-Savoie du 26 avril 2018
- VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 portant délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie,

.../...

**ARRETE**

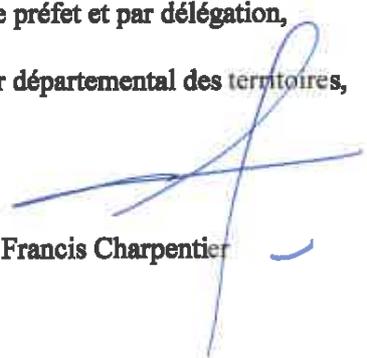
**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des postes éligibles au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de l'enveloppe DURAFOUR est modifiée selon l'annexe au présent arrêté.

**Article 2** : Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté et de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental des territoires,

Francis Charpentier



**Postes bénéficiant de la Nouvelle Bonification Indiciaire  
ANNEE 2017**

**Postes de catégorie A**

Service	Intitulé du poste	Nombre de points attribués	Date d'effet
DIR	Chargée de mission	32	Du 1er janvier au 28 février 2017
SAR	Responsable de la cellule application du droit des sois	20	A partir du 1er mars 2017
SH	Responsable de la cellule Intervention habitat privé	20	A partir du 1er mars 2017
SAR	Adjointe au chef de service	24	A partir du 1 <sup>er</sup> mars 2017
SEE	Adjoint au chef de service	24	A partir du 1 <sup>er</sup> mars 2017
SG	Secrétaire générale	32	A partir du 1 <sup>er</sup> mars 2017
SePTE	Chef du service prospective et transition énergétique	32	A partir du 1 <sup>er</sup> mars 2017

**Postes bénéficiant de la Nouvelle Bonification Indiciaire  
ANNEE 2018**

**Postes de catégorie B**

Service	Intitulé du poste	Nombre de points attribués	Date d'effet
DIR	Secrétaire de direction	15	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
SAR	Chargée d'études PLU	15	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
SAR	Chargé d'études PLU	15	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
SAR	Chargée d'études plans de prévention des risques	15	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
SERS	Responsable de la cellule sécurité et circulation	15	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
SG	Adjointe au responsable des ressources humaines	15	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
SG	Chargée du conseil de gestion	18	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018

**Postes bénéficiant de la Nouvelle Bonification Indiciaire  
ANNEE 2018**

**Postes de catégorie C**

Service	Intitulé du poste	Nombre de points attribués	Date d'effet
SG	Assistante d'accueil de la DDT	10	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
SAR	Gestionnaire de crédits et assistante de la cellule risques	10	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
SG	Gestionnaire à la cellule ressources humaines	10	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018



74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-06-13-007

**ARRÊTÉ n° DDT-2018-1110**

portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation  
d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la  
conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,  
Monsieur Olivier GUILLAUMARD «AUTO-ÉCOLE DU  
LYCÉE» Cluses.

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Annecy, le 13 juin 2018

Service éducation routière et sécurité

Cellule éducation routière

Affaire suivie par Raymond Excoffier  
tél. : 04 50 33 78 19  
ddt-cer-agrements@haute-savoie.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

**ARRÊTÉ n° DDT-2018-1110**

**portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.**

VU le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et suivants ;

VU le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel n° 01-000-26 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-0033 du 10 août 2017 de délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU la demande présentée par Monsieur Olivier GUILLAUMARD, en vue de renouveler son agrément délivré sous le n° E 03 074 9706 0, l'autorisant à exploiter, pour une durée de cinq ans, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «AUTO-ÉCOLE DU LYCÉE», situé 36 rue Émile CHAUTEMPS 74300 CLUSES ;

**CONSIDÉRANT** que la demande remplit les conditions réglementaires ;

**SUR** proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

## ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Olivier GUILLAUMARD est autorisé à exploiter, sous le n° E 03 074 9706 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «AUTO-ÉCOLE DU LYCÉE», situé 36 rue Émile CHAITEMPS 74300 CLUSES.

**Article 2 :** Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la signature du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**Article 3 :** L'établissement est habilité, au vu des pièces justificatives fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : B/B1 – A2/A1.

**Article 4 :** Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5 :** Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6 :** Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7 :** L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 8 :** Monsieur le directeur départemental des territoires et Madame la déléguée à la cellule éducation routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur Olivier GUILLAUMARD.

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la déléguée à l'éducation routière,



Éléonore RICHARD

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-06-14-002

Arrêté n° DDT-2018-1120 du 14 juin 2018 portant  
application du régime forestier.

Commune : Bernex

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service eau environnement

Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Affaire suivie par Claude GEMIGNANI /m  
tél. : 04 50 33 79 50  
claude.gemignani@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 14 JUIN 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**ARRÊTÉ n° DDT-2018-1120**  
**portant application du régime forestier**  
**Commune : Bernex**

VU les articles L 211-1, L 214-3, R 214-1 à R 214-2 et R 214-6 à R 214-9 du code forestier ;

VU la circulaire n° 2003-5002 du 3 avril 2003 de Monsieur le Ministre de l'Agriculture ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU la délibération en date du 3 mai 2018 par laquelle le conseil municipal de Bernex demande l'application du régime forestier pour des parcelles cadastrales ;

VU l'extrait de matrice cadastrale, et les plans cadastraux ;

VU l'avis de Monsieur le directeur de l'agence territoriale ONF - Haute-Savoie en date du 11 juin 2018 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;

**A R R Ê T E**

**Article 1** : relèvent du régime forestier, selon l'emprise décrite dans le dossier de demande, les parcelles de terrain situées sur le territoire communal de Bernex :

**Liste des parcelles**

Propriétaire	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)
Commune de Bernex	0A	2967	La Combenoire	9,1800	9,1800
<b>Surface totale</b>					<b>9,1800</b>

**SUIVI DE LA SURFACE DE LA FORET**

- Surface de la forêt de la commune de Bernex relevant du régime forestier : 288 ha 91 a 70 ca
- Application du régime forestier pour une surface de : 9 ha 18 a 00 ca
- Nouvelle surface de la forêt communale de Bernex relevant du régime forestier : 298 ha 09 a 70 ca.

**Article 2** : cet arrêté est susceptible d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès du préfet signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de ces deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**Article 3** : Monsieur le maire de Bernex est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Bernex et inséré au recueil des actes administratifs, et dont copie sera adressée à Monsieur le préfet de la Haute Savoie et à Monsieur le directeur territorial de l'office national des forêts.

Pour le préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
La chef du service de l'environnement

Isabelle LHEUREUX

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2017-12-21-005

DDT ARP\_2017\_2243 portant approbation du système de  
sécurité des remontées mécaniques exploitées par la Régie  
Municipale des remontées mécaniques "Télémont" du  
Mont-Saxonnex



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service Techniques des Remontées  
Mécaniques et des Transports Guidés

Annecy, le

21 DEC. 2017

Bureau Haute-Savoie

Affaire suivie par Delphine RÖTHLISBERGER  
tél. : 04 50 97 29 21  
[bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr)

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE N° **DDT-2017-2243**  
portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par la Régie Municipale des remontées mécaniques « Télémont » du Mont Saxonnex

Vu le code du tourisme, notamment ses articles R.342-12 et R.342-12-1;

Vu le décret n°2010-1580 du 17/12/2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R.342-12 du code du tourisme ;

Vu le choix de la régie municipale des remontées mécaniques « Télémont » du Mont Saxonnex de soumettre les orientations de son système de gestion de la sécurité à l'approbation du préfet, qu'il a notifié au service instructeur par courrier daté du 29 septembre 2017 ;

Vu le rapport de la responsable du bureau Haute-Savoie du STRMTG en date du 19 décembre 2017 ;

Considérant que la proposition de la régie municipale des remontées mécaniques « Télémont » du Mont Saxonnex satisfait aux obligations réglementaires définies dans l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité ;

ARRETE

**Article 1:**

Le document d'orientation du système de gestion de la sécurité de la Régie Municipale des remontées mécaniques « Télémont » de Mont Saxonnex, annexé au présent arrêté, est approuvé à titre provisoire, limité au 31 août 2018. La levée du caractère provisoire est conditionnée à :

- la création de fiches de postes pour chaque agent ;
- l'amélioration de la traçabilité de l'évaluation des nouveaux arrivants avant leur prise de fonction ;
- l'amélioration de la traçabilité des évaluations au poste de travail.

**Article 2:**

Le directeur du STRMTG et la Régie Municipale Télémont de Mont Saxonnex sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

François CHARPENTIER

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9  
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : [ddt@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt@haute-savoie.gouv.fr)  
internet : [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr) – [www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr)  
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2018-06-12-004

Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0035 relatif à la composition  
des sous-commissions d'appel du second degré de  
l'enseignement public en Haute-Savoie



Direction des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale  
de la Haute-Savoie  
Division de la Vie des élèves - Scolarité  
Références: DIVEL/EC

Annecy, le 12 juin 2018

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE ADJOINTE CHARGÉE  
DES FONCTIONS D'INTERIM DU DIRECTEUR  
ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION  
NATIONALE DE LA HAUTE-SAVOIE

**ARRÊTÉ N° DSDEN/SG/AA/2018-0035**

**relatif à la composition des sous-commissions d'appel du second degré de l'enseignement public en Haute-Savoie**

VU la loi 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république,

VU le Code de l'Éducation – Articles L. 331-8 et D. 331-35,

VU le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 modifié,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, modifié par décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 article 7,

VU l'avis du Conseil de l'enseignement général et technique,

**ARRETE**

Article 1 : La commission d'appel prévue à l'article D. 331-35 du code de l'éducation est constituée pour l'année 2018 de quatre sous-commissions, soit deux pour le bassin Albanais Annécien et Faucigny Pays du Mont Blanc, deux pour le bassin Genevois Haut-Savoyard et Chablais.

Article 2 : Conformément à l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, la présidence de chaque sous-commission est assurée par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant.

Article 3 : Les membres des sous-commissions d'appel susvisées sont nommés par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie pour une durée d'un an renouvelable, sur proposition des associations en ce qui concerne les représentants des parents d'élèves.

Article 4 : les sous-commissions sont composées comme suit :

Sous-commission niveau 3° Bassin ALBANAIS ANNECIEN et FAUCIGNY PAYS DU MONT BLANC

Président : Mme JEANNET Sylvie, principale de collège  
Secrétaire : M. GIRAUD François, principal de collège  
Membre : M. ROBIN Stéphane principal de collège  
Professeurs : M. MEDINA Jorge, M. GARDIER François, Mme CAZORLA Anne-Sophie  
Conseiller principal d'éducation : Mme CIVARD Amandine  
Directeur de centre d'information et d'orientation : Mme ALTMANN Sandrine  
Assistante sociale : Mme STRAPPAZZON Frédérique  
Représentants de parents d'élèves : FCPE : non représentée ; PEEP : M. VARREY Gérard

Sous-commission niveau 3° Bassin GENEVOIS HAUT SAVOYARD ET CHABLAIS

Président : M. GILLE Pierre, principal de collège  
Secrétaire : Mme COLUNI Claudine, principale de collège  
Membre : Mme CLAUDEL Muriel, principale de collège  
Professeurs : Mme HOFFMANN Cécile, M. BRETON Angélique, Mme MOKADEM Myriam  
Conseiller principal d'éducation : Mme DELORME Florence  
Directeur de centre d'information et d'orientation : Mme LONGERAY Marie-Noëlle  
Assistante sociale : Mme MICHON Laetitia  
Représentants de parents d'élèves : FCPE : non représentée ; PEEP : M. MERMET-PEROZ Patrick ;  
Mme HUISSOUD Eliette

Sous-commission niveau 2nde Bassin ALBANAIS ANNECIEN et FAUCIGNY PAYS DU MONT BLANC

Présidente : M. REILLY Claude, proviseur de lycée  
Secrétaire : M. EYCHENE Thierry, proviseur de lycée  
Membre : Mme JITTEN Sandrine, proviseuse de lycée  
Professeurs : Mme SAVARY Nicolas, Mme PUEL Chantal, Mme ROCHOUX Isabelle  
Conseiller principal d'éducation : M. ZAJAC Pierre  
Directeur de centre d'information et d'orientation : Mme SAUGER Véronique  
Assistante sociale : Mme TORRES Josepha  
Représentants de parents d'élèves : FCPE : non représentée ; PEEP : M. VARREY Gérard

Sous-commission niveau 2nde Bassin GENEVOIS HAUT SAVOYARD ET CHABLAIS

Présidente : M. CHASSAGNE François, proviseur de lycée  
Secrétaire : M. MASSE Jean-Luc, proviseur de lycée  
Membre : M. BOHEME Christophe, proviseur de lycée  
Professeurs : M. MIGUET Jean-Paul, Mme BUSSER Marie, Mme BOGROS Céline  
Conseiller principal d'éducation : Mme CHEVALME Valérie  
Directeur de centre d'information et d'orientation : Mme LONGERAY Marie-Noëlle  
Assistante sociale : Mme ROY Claudie  
Représentants de parents d'élèves : FCPE : Mme HERVELEU Françoise ; PEEP : Mme HUISSOUD Eliette

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour la rectrice et par délégation  
la directrice académique adjointe  
des services départementaux de l'éducation  
nationale chargée de l'intérim des fonctions du  
directeur académique des services de l'éducation  
nationale de la Haute-Savoie

Pascale COQ

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-06-13-006

Arrêté préfectoral : CAB-BRE-2018-012 adressant 2  
lettres de félicitations pour actes de courage et de  
dévouement.

LE PRÉFET

Annecy, le 13 JUIN 2018

**Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

Arrêté n° 2018-CAB-BRE-012  
adressant 2 lettres de félicitations pour actes de courage et de dévouement.

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution des médailles pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

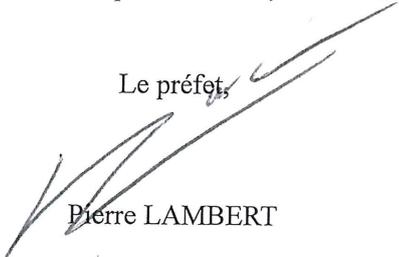
SUR proposition de madame la directrice de cabinet ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Une lettre de félicitations est attribuée à chacune des 2 personnes suivantes : Messieurs Frédéric ZANNINI et Guillaume LOISEAU, pour actes de courage et de dévouement, qui, au mépris du danger, ont porté secours à deux personnes alors en danger dans une salle de restaurant « The Little Italy » au 9 place Sainte-Claire à Annecy.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-06-14-005

Arrêté préfectoral : CAB-BRE-2018-013 adressant une  
lettre de félicitations pour acte de courage et de  
dévouement.

**LE PRÉFET**

Annecy, le **14 JUIN 2018**

**Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

Arrêté n° 2018-CAB-BRE-013

**adressant une lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement.**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution des médailles pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de madame la directrice de cabinet ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Une lettre de félicitations est attribuée à monsieur Frédéric CHATEL, pour actes de courage et de dévouement, qui, au mépris du danger, a porté secours à une personne alors en danger en amont du pont de Brogny, sur la commune de Pringy.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pierre LAMBERT

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-06-13-005

Arrêté préfectoral : CAB-BRE-2018-015 attribuant la  
médaillon d'honneur des sapeurs-pompiers. Promotion du 14  
juillet 2018



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet  
Bureau de la représentation de l'Etat

Anney, le **13 JUIN 2018**

Le Préfet de la Haute-Savoie

Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

### Arrêté n° 2018 6 CAB – BRE - 015

attribuant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - Promotion du 14 juillet 2018

VU le décret n° 68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;  
VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;  
VU le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;  
VU le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs pompiers du corps départemental de la Haute-Savoie dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

#### MEDAILLE GRAND OR

Civilité	Agent	Prénom	Grade	Affectation
M.	GAILLARD	Jean-Marc	Adjudant-chef	Centre de Première Intervention de SAINT-JEAN-DE-SIXT
M.	KRATTINGER	Philippe	Lieutenant ICL	GROUPEMENT DU BASSIN ANNECIEN

#### MEDAILLE D'OR

Civilité	Agent	Prénom	Grade	Affectation
M.	THOME	Alain	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention de SAINT-JEAN-DE-SIXT

#### MEDAILLE D'ARGENT

Civilité	Agent	Prénom	Grade	Affectation
M.	HOAREAU	Nicolas	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention d'ALBY-SUR-CHERAN

## MEDAILLE DE BRONZE

Civilité	Agent	Prénom	Grade	Affectation	
M.	AYOUL	Vincent	Infirmier SPP HCl	DD SIS	
Mme	BUCHET	Vera	Médecin Commandant	DD SIS	
M.	CAROCERO	Lionel	Sergent-chef	DD SIS	
M.	FOULON	Jérémy	Sergent	DD SIS	
M.	FURMANSKI	Sylvain	Sergent	DD SIS	
M.	GILLES	Romain	Sergent	DD SIS	
M.	GOURC	Frédéric	Sergent-chef	DD SIS	
Mme	LAUBENHEIMER	Corinne	Médecin Commandant	DD SIS	
M.	POUSSERY	Fabien	Sergent-chef	DD SIS	
M.	ROESS	Christophe	Sergent-chef	DD SIS	
M.	ROTA	Christophe	Sergent-chef	DD SIS	
M.	SCALETTA	Alexis	Sergent	DD SIS	
M.	VALENTIN	Yann	Sergent	DD SIS	
M.	VALLEE	Steven	Sergent-chef	DD SIS	
Mme	BACK	Lindsay	Caporal	Centre de Première Intervention	d'ALBY-SUR-CHERAN
M.	FARGEAS	Guy	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	d'ALBY-SUR-CHERAN
M.	GENTELET	Kevin	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	d'ALBY-SUR-CHERAN
M.	GRANGE	Benjamin	Adjudant	Centre de Première Intervention	d'ALBY-SUR-CHERAN
M.	GRUNDMANN	Anthony	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	d'ALBY-SUR-CHERAN
M.	HOYAS	Kevin	Sergent	Centre de Première Intervention	d'ALBY-SUR-CHERAN
M.	MASANTE	Rémy	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	d'ALBY-SUR-CHERAN
M.	AVRIL	Mickaël	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
Mme	BARBIER	Isabelle	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	BAUDOT	Sylvain	Sergent-Chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
Mme	BEUNECHÉ	Anais	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	BOURG	Romain	Sergent-Chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	CALZOLARI	Arnaud	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	DE SAINT JEAN	Guillaume	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	DOMANGE	Cyril	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	DURAND	Mickaël	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	EUGENE	Michaël	Adjudant	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	FAVRE	Florian	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	FECHE	Olivier	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
Mme	GONCALVES	Vanessa	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
Mme	GOUTIER	Aurélie	Infirmier Principal	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	HAMEURY	Pierre-Olivier	Infirmier	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	HARVEY	Jordhan	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	HUMBERT	Mathieu	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	LAGUERRE	Frédéric	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	LEROUX	Benoît	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	LINTZ	Jean-Baptiste	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
Mme	MAILLET	Natacha	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	MANDRA	Rémi	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	MORICEAU	Yohann	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	PERROUX	Ludovic	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	PIETRI	Matthieu	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	REISCH	Thomas	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	REY	Yvonnice	Capitaine SPP	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	ROLLAND	Sylvain	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	ROQUES	Lionel	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
M.	VOISIN	Cyril	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNECY
Mme	BOULANGER	Laura	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de CHAVANOD
Mme	SCISCIONE	Aurélie	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de CHAVANOD
M.	VOGT	Stéphane	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de CHAVANOD
M.	BURNET	Nicolas	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de CHILLY-MENTHONNEX
M.	CONORT	Mathieu	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de CHILLY-MENTHONNEX
M.	GRILLET	Jean-Pierre	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de CHILLY-MENTHONNEX
M.	HERNANDEZ-MOYA	Nicolas	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de CHILLY-MENTHONNEX
M.	JOURNET	Bertrand	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de CHILLY-MENTHONNEX
M.	BORNENS	Didier	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de CLERMONT-DESINGY
Mme	DURAN	Sophie	Sergent	Centre de Première Intervention	de CLERMONT-DESINGY
M.	AMARAL	David	Sergent	Centre de Secours	de CRUSEILLES
M.	BUCHAILLARD	Cyrille	Sergent	Centre de Secours	de CRUSEILLES
M.	GALLOIS	Gabriel	Sergent	Centre de Secours	de CRUSEILLES
Mme	LAISNE	Delphine	Sergent-chef	centre de secours	de CRUSEILLES
M.	LASBIGNES	Brice	Sergent-chef	Centre de Secours	de CRUSEILLES
M.	LOEW	Jonathan	Sergent-chef	centre de secours	de CRUSEILLES
M.	MAJRI	Tarek	Sergent-Chef	Centre de Secours Principal	de CRUSEILLES
M.	MENAGER	Patrice	Adjudant	Centre de Secours	de CRUSEILLES

M.	MOMMAIRE	Jean-Pierre	Sergent-chef	centre de secours	de CRUSEILLES
Mme	NICHELE	Nathalie	Médecin commandant	centre de secours	de CRUSEILLES
M.	PINTE	Franck	Sergent	Centre de Secours	de CRUSEILLES
M.	PRESSACCO	Johan	Sergent-chef	Centre de Secours	de CRUSEILLES
M.	REB	Sébastien	Lieutenant	Centre de Secours	de CRUSEILLES
M.	SOLER	Nicolas	Adjudant	Centre de Secours	de CRUSEILLES
M.	VIDAL	Grégory	Sergent-chef	Centre de Secours	de CRUSEILLES
Mme	CHALAMEL	Gwenaëlle	Sergent	Centre de Première Intervention	de DOUSSARD
M.	DAGAND	Benoît	Caporal	Centre de Première Intervention	de DOUSSARD
M.	OLIVIER	Julien	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de DOUSSARD
Mme	PAQUET	Noëllie	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de DOUSSARD
M.	PIERRETTE	Christophe	Lieutenant	Centre de Première Intervention	de DOUSSARD
M.	ANCEAU	Quentin	Sergent	centre de secours	de FAVERGES
M.	BALLIEU	Adrien	Sergent-chef	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	BONORON	Alexis	Sergent	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	BRACHET	Sylvain	Sergent-chef	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	CARTIER	Laurent	Sergent	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	DUC	Franck	Sergent-chef	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	EMONET	Emmanuel	Caporal	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	GALLERANI	Mickaël	Sergent	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	GARRIC	Swan	Sergent	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	JACQUEMOUD	Christophe	Caporal	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	LABORIE	Frédéric	Sergent-chef	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	LAURENT	Romain	Sergent-chef	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	LECOSSOIS	Lionel	Sergent-chef	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	LOSSERAND	Stéphane	Sergent-chef	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	LOSSERAND-MADOUX	Eric	Sergent-chef	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	MARTEAU	Stéphane	Sergent-chef	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	PILATO	Éric	Sergent-chef	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	REMY	Bruno	Sergent-chef	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	VALLET	Nicolas	Sergent	Centre de Secours	de FAVERGES
Mme	VUETAZ	Annabelle	Sergent	Centre de Secours	de FAVERGES
M.	MANDALLAZ	Didier	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de FRANCLENS
M.	MORINO	Lionel	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de FRANCLENS
M.	PAROISSE	Lionel	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de FRANCLENS
M.	BALMAND	Sébastien	Sergent-chef	Centre de Secours	de FRANGY
M.	BONIFACIO	Denis	Caporal-chef	Centre de Secours	de FRANGY
M.	BOUCHET	Christophe	Adjudant	centre de secours	de FRANGY
M.	CARON	Rémi	Sergent-chef	Centre de Secours	de FRANGY
M.	DA SILVA	Damien	Sergent	Centre de Secours	de FRANGY
M.	DESCOMBES	Matthieu	Sergent	centre de secours	de FRANGY
M.	DUPONT	Florian	Sergent-chef	Centre de Secours	de FRANGY
M.	JOSSERAND	Cédric	Sergent-chef	Centre de Secours	de FRANGY
M.	LUPIN	Hervé	Caporal-chef	Centre de Secours	de FRANGY
M.	MULTIN	Maxime	Adjudant	Centre de Secours	de FRANGY
M.	NADEAU	Fabien	Sergent	Centre de Secours	de FRANGY
Mme	RABATEL	Marina	Sergent	Centre de Secours	de FRANGY
M.	RAVEZ	Thomas	Lieutenant	Centre de Secours	de FRANGY
M.	LASSIAZ	Willy	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de GIEZ
M.	LEGRAND	Anaël	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de GIEZ
M.	LEGRAND	Brice	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de GIEZ
M.	BOUILLOT	Eric	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de GRUFFY-MURES
M.	BUNOZ	Samuel	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de GRUFFY-MURES
M.	CHATELAIN	Romain	Sergent	Centre de Première Intervention	de GRUFFY-MURES
Mme	COLLET	Cindy	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de GRUFFY-MURES
M.	DILY	Nicolas	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de GRUFFY-MURES
M.	GAY	Cédric	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de GRUFFY-MURES
M.	GROSDAILLON	Florian	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de GRUFFY-MURES
M.	ROUPIOZ	David	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de GRUFFY-MURES
M.	ROUPIOZ	Matthieu	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de GRUFFY-MURES
M.	VINCENT	Nicolas	Adjudant	Centre de Première Intervention	de GRUFFY-MURES
M.	BRACHET	Clément	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de HAUTEVILLE-SUR-FIER
M.	CHAMOUSSET	Baptiste	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de HAUTEVILLE-SUR-FIER
M.	MASSOT	Patrick	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de HAUTEVILLE-SUR-FIER
M.	AGNELLET	Jonathan	Sergent	Centre de Première Intervention	de LA CLUSAZ
M.	BAZIRE	Edouard	Médecin capitaine	Centre de Première Intervention	de LA CLUSAZ
M.	ERTLE	Romain	Sergent	Centre de Première Intervention	de LA CLUSAZ
M.	GALLAY	Jordan	Sergent	Centre de Première Intervention	de LA CLUSAZ
M.	POLLET-VILLARD	Cyril	Sergent	Centre de Première Intervention	de LA CLUSAZ
M.	POLLET-VILLARD	Benoît	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de LA CLUSAZ
M.	POLLET-VILLARD	Thibault	Sergent	Centre de Première Intervention	de LA CLUSAZ
M.	SUIZE	Christophe	Caporal	Centre de Première Intervention	de LA CLUSAZ
Mme	TOFFOLI	Manon	Sergent	Centre de Première Intervention	de LA CLUSAZ
M.	TUAIRE	Pascal	Adjudant	Centre de Première Intervention	de LA CLUSAZ
M.	BERNARD-GRANGER	William	Sergent	Centre de Première Intervention	de MANIGOD
M.	COUELLE	Nicolas	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de MANIGOD

M.	FILLION	Bruno	Sergent	Centre de Première Intervention	de MANIGOD
M.	FILLION	Xavier	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de MANIGOD
M.	GRANGER	Eric	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de MANIGOD
Mme	MOCCAND	Sandrine	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MANIGOD
M.	CHARPY	Frédéric	Sergent	Centre de Première Intervention	de MASSINGY
M.	PANISSET	Bruno	Adjudant	Centre de Première Intervention	de NAVES-PARMELAN
Mme	REY	Maryline	Caporal	Centre de Première Intervention	de NAVES-PARMELAN
M.	AMBROSIONI	Joël	Sergent-chef	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	BELOT	Erwin	Sapeur 1ère cl.	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	BERNARD	Alexandre	Sergent	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	BLANC	Christophe	Adjudant-chef	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	CARAVETTI	Julien	Sergent-chef	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	EYMARD	Térence	Sergent-chef	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	FALCONNAT	Benjamin	Sergent	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	FONTAINE	Tony	Sergent	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	FORESTIER	Frédéric	Sergent-chef	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	GALLINA	Etienne	Caporal	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	GROSJEAN	Sébastien	Sergent	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	GROSJEAN	Romain	Sergent-chef	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	LAPERRIERE	Vincent	Sapeur 1ère cl.	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	LECOMTE	Julien	Sergent-chef	Centre de Secours	de RUMILLY
Mme	QUENECHDU	Emilie	Sergent	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	RIBAUCOUP	Clément	Caporal	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	ROZIER	Sébastien	Sergent	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	TERRIER	Nicolas	Caporal	Centre de Secours	de RUMILLY
M.	ANTHOINE MILHOMME	Baptiste	Sergent	Centre de Première Intervention	de SAINT-JEAN-DE-SIXT
Mme	CRETIAZ	Sarah	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-JEAN-DE-SIXT
M.	DUPONT	Sébastien	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-JEAN-DE-SIXT
M.	DUPONT	David	Sergent	Centre de Première Intervention	de SAINT-JEAN-DE-SIXT
M.	DUPONT	Raphaël	Sergent	Centre de Première Intervention	de SAINT-JEAN-DE-SIXT
M.	LARUAZ	Jérémy	Sergent	Centre de Première Intervention	de SAINT-JEAN-DE-SIXT
M.	BODIN	Nicolas	Caporal	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	BRISSON	Dany	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	CHAPPUIS	Nicolas	Sergent	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	CORBOZ	Benoît	Adjudant	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
Mme	DELAINE	Edwige	Infirmier Principal	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	GALLIEN-LAMARCHE	Vincent	Sergent	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	GOUR	Yannick	Sergent	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
Mme	JACQUET	Anne	Infirmier Principal	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	LAUGIER	Christophe	Sergent	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	MILLET	Jean-Pierre	Adjudant	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	MILLET	Sylvain	Caporal	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	MOURACAS	Sylvain	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	VERBRUGGHE	Vincent	Sergent	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	YEPONDE	Patrice	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-JORIOZ
M.	BACK	Nicolas	Caporal	Centre de Secours	de SEYSSEL
M.	BODART	Frédéric	Caporal-chef	Centre de Secours	de SEYSSEL
M.	GARNIER	Cyrille	Sergent-chef	Centre de Secours	de SEYSSEL
M.	VIDALE	Romain	Sergent-chef	Centre de Secours	de SEYSSEL
M.	BRAIZE	Sébastien	Sergent	Centre de Première Intervention	de SILLINGY
Mme	CHRETIEN	Julie	Sergent	Centre de Première Intervention	de SILLINGY
M.	LEROUX	Rémy	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de SILLINGY
M.	MARTEAU	Nicolas	Sergent	Centre de Première Intervention	de SILLINGY
Mme	NERRINCK	Fanny	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de SILLINGY
M.	THOME	Gabriel	Sergent	Centre de Première Intervention	de SILLINGY
M.	TOURNIER	Sébastien	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	de SILLINGY
M.	VOLANT	Étienne	Caporal	Centre de Première Intervention	de SILLINGY
M.	BUGEAT	Julien	Sergent	Centre de Première Intervention	de TALLOIRES
Mme	CONAN	Anne	Infirmier-chef	Centre de Première Intervention	de TALLOIRES
M.	OLIVAIN	Yoan	Adjudant	Centre de Première Intervention	de TALLOIRES
M.	BARDET	David	Sergent-chef	Centre de Secours	de THONES
M.	BARDET	Joël	Sergent-chef	Centre de Secours	de THONES
M.	BRUN	Cyrille	Adjudant	Centre de Secours	de THONES
M.	CHALLAMEL	Benoît	Sergent-chef	Centre de Secours	de THONES
M.	DUOT	Jérémy	Sergent	Centre de Secours	de THONES
M.	GATTI	Emmanuel	Sergent	Centre de Secours	de THONES
M.	GIROLET	Eric	Médecin commandant	Centre de Secours	de THONES
Mme	GOUTARD	Nathalie	Sergent-chef	centre de secours	de THONES
M.	JAMES	Thomas	Sergent	Centre de Secours	de THONES
Mme	LAGRANGE	Virginie	Sergent	Centre de Secours	de THONES
M.	PERILLAT	Tanguy	Caporal-chef	Centre de Secours	de THONES
M.	PERRISSIN-FABERT	Nicolas	Sergent-chef	Centre de Secours	de THONES
M.	POMMIER	Guillaume	Sergent	Centre de Secours	de THONES
M.	ROUX	William	Sergent	Centre de Secours	de THONES
M.	BALLESTEROS	Baptiste	Sergent	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	BANA	Jean-Louis	Sergent	Centre de Secours	de THORENS-GROISY

M.	BAZEAU	Sébastien	Caporal-chef	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	CHAPPAZ	Rémi	Caporal	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	CORNUT	Maxime	Sergent	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	DANIEL	Yann	Caporal-chef	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	DEMEY	Bernard	Infirmier Principal	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	DEPRES	Sébastien	Sergent-chef	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	DUPONT	Damien	Sergent-chef	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	DUPONT	Maxence	Sergent-chef	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	HENRY	Franck	Caporal-chef	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	LOISELEUR	Martial-Vincent	Médecin commandant	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	MALRAS	Ludovic	Sergent	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	MUSSET	Simon	Caporal-chef	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
Mme	PIERREJEAN	Marion	Sergent	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	RENAUDIN	Guillaume	Sergent	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	VANDENBUSSCHE	Cédric	Sergent-chef	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	VUAGNOUX	Grégoire	Caporal-chef	Centre de Secours	de THORENS-GROISY
M.	PERNET-MUGNIER	Nicolas	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	d'ENTREMONT
M.	ARNOULD	Thierry	Lieutenant 1CL	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	BOUVIER	Vincent	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	BUCCI	Luigi	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	CHAUFOUR	Alexis	Caporal	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	CHAZALETTE	Yannick	Infirmier Principal	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	CHOCHOIS	Fabrice	Caporal	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	CIRET	Michaël	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	CLAUSE	Christophe	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	COIRIN	Cédric	Caporal	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	COLLOMB-GROS	Matthieu	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	COPPIER	Franck	Adjudant-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	CROCHON	Yannick	Adjudant	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	CUMONT	Sylvain	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	DE CARLI	Yannick	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	DELILLE	Philippe	Caporal	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	DESBENOIT	Emmanuel	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	DUBUS	Martin	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	ELIZEON	Johann	Caporal	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	FARACO	Simon	Adjudant	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	FONTAINE	Florent	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	FUDALA	Yoann	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	FUSS	Gérald	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	GANIVET	Benoit	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	GAUDRON	Ludovic	Caporal	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	GIBELLO-MILEN	Romain	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	GOJON	Ludovic	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	GOUTAUDIER	Frédéric	Adjudant	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	GUILMAIN	Adrien	Lieutenant	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	HERTEL	Yannick	Sapeur 1ère cl.	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	JOUSSEIN	Ludovic	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	MAURY	Cédric	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	MICHAUD	Franck	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	MILLIAT	Guillaume	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
Mme	MORA	Cécile	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	MORES	Florian	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	MOUNIER	Antoine	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	REYNAS	Jérôme	Caporal	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
Mme	RION	Pauline-Anaïs	Infirmier	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	ROSELLO	Alexandre	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	SALHI	Abdelhalim	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	SCOTTON	Frédéric	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	SPORTIELLO	Franck	Sergent	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	SULANOWSKI	Cyril	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	THABUIS	Damien	Caporal	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	TOURVIEILLE	Sébastien	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'EPAGNY
M.	BURGAT-CHARVILLON	Matthieu	Sapeur 2ème cl.	Centre de Première Intervention	des CLEFS
M.	TOCHON-FERDOLLET	Christophe	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	des CLEFS
M.	GENAND-PINAZ	Arnaud	Caporal	Centre de Première Intervention	des VILLARDS-SUR-THONES
M.	MERMILLOD-GROSSEMAIN	Aurélien	Adjudant	Centre de Première Intervention	des VILLARDS-SUR-THONES
M.	FREBAULT	Aymeric	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	du BOUCHET-MT-CHARVIN
M.	GEVAUX	Laurent	Sapeur 2ème cl.	Centre de Première Intervention	du BOUCHET-MT-CHARVIN
M.	MOURIER	Stéphane	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	du BOUCHET-MT-CHARVIN
M.	CLERC	Guillaume	Adjudant	Centre de Première Intervention	du GRAND-BORNAND
M.	LEGON	Sébastien	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	du GRAND-BORNAND
M.	PERRILLAT-CHARLAZ	David	Caporal	Centre de Première Intervention	du GRAND-BORNAND
M.	POCHAT-COTILLOUX	Benjamin	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	du GRAND-BORNAND
M.	BORNARD	Mickaël	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	d'USINENS
M.	BUTOR-BLAMONT	Frédéric	Caporal	Centre de Première Intervention	d'USINENS
M.	MOREL	Matthieu	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	d'USINENS

Mme	ROUX	Julie	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	d'USINENS
M.	BERTHET	Guillaume	Infirmier SPP CISup	GROUPEMENT DU BASSIN ANNECIEN	
M.	LERMAT	Michel	Lieutenant ICL	GROUPEMENT DU BASSIN ANNECIEN	
M.	MAURIN	Christophe	Sergent-chef	GROUPEMENT DU BASSIN ANNECIEN	
M.	PERROT	Cédric	Sergent	GROUPEMENT DU BASSIN ANNECIEN	
Mme	VALDENNAIRE	Pascale	Infirmier Principal	GROUPEMENT DU BASSIN ANNECIEN	
Mme	BERTRAND	Angélique	Caporal-chef	Centre de Secours	d'ABONDANCE
Mme	BUTTNER	Marie-Estelle	Lieutenant	Centre de Secours	d'ABONDANCE
M.	DELMOTTE	Guillaume	Sergent	Centre de Secours	d'ABONDANCE
Mme	BABAZ	Aurélié	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de BELLEVAUX
Mme	DEFRENE	Hélène	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de BELLEVAUX
M.	JORDAN	Pascal	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de BELLEVAUX
M.	GOUNANT	Christophe	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de BELLEVAUX
M.	MAGNIN	William	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de BELLEVAUX
M.	MEYNET	Jérôme	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de BELLEVAUX
M.	RENAUT	Pierre	Adjudant-chef	Centre de Première Intervention	de BELLEVAUX
Mme	BABAULT	Cécile	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de BONS-EN-CHABLAIS
Mme	BINIGUER	Prisca	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de BONS-EN-CHABLAIS
M.	BRUNEL	Olivier	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de BONS-EN-CHABLAIS
M.	FAVRE	Nicolas	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de BONS-EN-CHABLAIS
M.	GAMIER	Sébastien	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	de BONS-EN-CHABLAIS
M.	LE BOURBOUACH	Yannick	Sergent	Centre de Première Intervention	de BONS-EN-CHABLAIS
M.	SAVARY	Eric	Adjudant	Centre de Première Intervention	de BONS-EN-CHABLAIS
M.	BERTHET	Frédéric	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de CHÂTEL
Mme	BOVARD	Vanessa	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de CHÂTEL
M.	BOVARD	Aurélien	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de CHÂTEL
M.	ECHERNIER	Sylvain	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de CHÂTEL
Mme	VUARAND	Cindy	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	de CHÂTEL
M.	ALBERTI	Vincent	Adjudant-chef	Centre de Première Intervention	de CHAVANOD
M.	DUMONT	Gwendal	Sergent	Centre de Première Intervention	de CHENS-SUR-LEMAN
M.	MESTRALLET	François	Sergent	Centre de Première Intervention	de CHENS-SUR-LEMAN
Mme	ALBERTINI	Harmony	Sergent-chef	Centre de Secours	de DOUVAINE
M.	BARRAS	Grégory	Adjudant	Centre de Secours	de DOUVAINE
M.	BARRAS	Pascal	Sergent	Centre de Secours	de DOUVAINE
M.	BAUD-LAVIGNE	Patrick	Lieutenant	Centre de Secours	de DOUVAINE
M.	BOZON	Benoît	Sergent	Centre de Secours	de DOUVAINE
Mme	COUTY	Isabelle	Sergent-chef	Centre de Secours	de DOUVAINE
M.	GAGNEUX	Franck	Sergent-chef	Centre de Secours	de DOUVAINE
M.	LODS	Nicolas	Caporal-chef	Centre de Secours	de DOUVAINE
Mme	MAINI	Béatrice	Infirmier Principal	Centre de Secours	de DOUVAINE
M.	MAYOT	Sébastien	Sergent-chef	Centre de Secours	de DOUVAINE
M.	MILLET	Sébastien	Caporal-chef	Centre de Secours	de DOUVAINE
M.	ZNOY	David	Sergent-chef	Centre de Secours	de DOUVAINE
M.	DENIS	Julien	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de LARRINGES-FETERNES
Mme	ALLEMAND-BERNAZ	Nelly	Caporal	Centre de Première Intervention	de LULLIN
M.	THOMAS	Matthieu	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de LULLIN
M.	DENIAU	Mickaël	Sergent-chef	Centre de Secours	de MORZINE
Mme	HERMANT	Stéphanie	Adjudant	Centre de Secours	de MORZINE
M.	LEVASSEUR	Guy	Sergent-chef	Centre de Secours	de MORZINE
M.	PAGE	Etienne	Sapeur 1ère cl.	Centre de Secours	de MORZINE
M.	SIVA	Jean-Noël	Sapeur 1ère cl.	Centre de Secours	de MORZINE
M.	COLLOUD	Sylvain	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de REYVROZ
M.	DUPRAZ	Sylvain	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de REYVROZ
M.	GALLAY	David	Sergent	Centre de Première Intervention	de REYVROZ
Mme	LIZZI	Christelle	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de REYVROZ
Mme	MEYNET	Anais	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de REYVROZ
M.	TRABICHET	Arnaud	Sergent	Centre de Première Intervention	de REYVROZ
M.	VIGIE	Xavier	Sergent	Centre de Première Intervention	de REYVROZ
M.	AUBRY	Julien	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-JEAN-D AULPS
M.	BASTIDE	Romain	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-JEAN-D AULPS
M.	BONAN	Thomas	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-JEAN-D AULPS
Mme	MENAUD	Lucie	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-JEAN-D AULPS
Mme	RIVA	Florence	Infirmier Principal	Centre de Première Intervention	de SAINT-JEAN-D AULPS
M.	BARATAY	Alexandre	Caporal	Centre de Première Intervention	de SAINT-PAUL-HT-GAVOT
Mme	CAPELLI	Valérie	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-PAUL-HT-GAVOT
M.	CHACHAY	Alexandre	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-PAUL-HT-GAVOT
M.	CHAT	Sylvain	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-PAUL-HT-GAVOT
M.	DUTRUEL	Florent	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-PAUL-HT-GAVOT
M.	FREYRE	Christophe	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-PAUL-HT-GAVOT
Mme	GILLET	Sandra	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-PAUL-HT-GAVOT
M.	GIRARD	Cyrille	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-PAUL-HT-GAVOT
M.	TESSIER	Fabien	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SAINT-PAUL-HT-GAVOT
M.	CHAUCHOY	Cédric	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SCIEZ
Mme	MOREL	Pauline	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SCIEZ
Mme	QUERRY	Marie	Sergent	Centre de Première Intervention	de SCIEZ
M.	RODRIGUES	Sébastien	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SCIEZ

M.	BLONDEAU	Ludovic	Adjudant	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	BRUN	Marius	Caporal	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
Mme	COIANIZ	Julie	Infirmier Principal	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	DETRAZ	Nicolas	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	DUJOUX	Lionel	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	ESCLOUPIER	Vincent	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	FERRE	Julien	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	GARCIA	Philippe	Caporal	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	GIRARD-BERTHET	Michaël	Sergent	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
Mme	GREGOIRE	Sarah	Sergent	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	HERSARD	Jérôme	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	JEGOUX	Guillaume	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	KAVLAK	Turan	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	KLEIN	Arnaud	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	LAMOTHE	Cédric	Sergent	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	LAVOREL	Anthony	Caporal	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	MAQUET	Delphin	Sergent	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	MATHA	Jonathan	Caporal	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	MOINE	Ludovic	Caporal	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	MOYEMONT	Emmanuel	Sergent	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	MUSSANO	Benjamin	Infirmier Principal	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	NOVELLO	Laurent	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	PAYET	Mickaël	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
Mme	PROST	Amandine	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
Mme	ROBINET	Lucie	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	SCHMIDT	David	Adjudant	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
Mme	VAUTHEY	Marjorie	Infirmier	Centre de Secours Principal	de THONON-LES-BAINS
M.	CHEVALIER	Stéphane	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de VEIGY-FONCENEX
M.	DHABERE	Sébastien	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de VEIGY-FONCENEX
M.	ROSSIAUD	Nicolas	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de VEIGY-FONCENEX
Mme	ANTHONIOZ	Laëtitia	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	des GETS
Mme	FORAX	Frédérique	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	des GETS
M.	PERNOLLET	Franck	Sergent	Centre de Première Intervention	des GETS
M.	PERNOLLET	Romain	Sergent	Centre de Première Intervention	des GETS
M.	BARATHAY	Jonathan	Sergent	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	BONONI	Nicolas	Caporal	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	BOSC	Mickaël	Sergent-chef	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
Mme	BOSS	Françoise	Caporal-chef	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	CHAUCHE	Bruno	Sergent-chef	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
Mme	COFFLARD	Chimène	Infirmier Principal	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	CUENNET	Benjamin	Sergent-chef	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
Mme	GRUMEAU	Maryne	Caporal	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	KALDI	Nicolas	Sergent-chef	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	LANNOY	David	Sergent	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	LAVAL	Ludovic	Sergent-chef	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	LUGRIN	Florian	Caporal	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	PASQUIER	Mickaël	Sergent	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	POIZAT	Joël	Sergent	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	RENAULT	Guillaume	Sergent	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	SEMENSATIS	Nicolas	Adjudant	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	TUAL	Jean-Christophe	Sergent	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	WAESELYNCK	Benjamin	Sergent	Centre de Secours	d'EVIAN - RIVES DU LEMAN
M.	DA SILVA	Cédric	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	d'EXCENEVEVEX - YVOIRE
M.	DOMINIQUE	Joanny	Sergent	Centre de Première Intervention	d'EXCENEVEVEX - YVOIRE
M.	LEROUX	Vincent	Sergent-chef	GROUPEMENT DU CHABLAIS	
M.	AUBINEL	Jérémy	Sergent	Centre de Secours Principal	D'ANNEMASSE
M.	BIDAL	Sylvain	Lieutenant 1CL	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	BOIS	Loïc	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	BREILLET	Cyril	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	CALVEZ	Tony	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
Mme	CARBONNE	Karine	Infirmier Principal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	CHARRIERE	Laurent	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	CHAUDERLOT	David	Adjudant	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	CLAIRET	Rémy	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	COMTE	Nicolas	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	CORON	Dominique	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	CORREAS	Guillaume	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	COULADAIZE	Jérôme	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	CREUZET	Ludovic	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	DEMOLIS	Nicolas	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	DUNAND	Magdi	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	DUPUI	Nicolas	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	DURIVAUULT	Martin	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	GANDIGLIO	Alexandre	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	GAY	Quentin	Caporal	Centre de Secours Principal	D'ANNEMASSE
M.	GERARD	Guillaume	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE

M.	GROSSET-BOURBANGE	Geoffrey	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
Mme	GUTKNECHT	Rachel	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
Mme	KRAHENBUHL-BLIGNY	Célia	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	MARTIN	Sylvain	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	MISI	Jérôme	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	MONNEY	Sylvain	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	D'ANNEMASSE
M.	MOSCA	Damien	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	MUGNIER	Benjamin	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	NICOLAS	Antoine	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	PATHOUX	Clément	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
Mme	PERINET	Karen	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	PETTENE	Adrien	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	PFISTER	Nicolas	Adjudant	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	POLETTI	Johan	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	POZZO	Cédric	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	PROVOST	Romain	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	REBAI	Julien	Adjudant	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	SANTAMARIA	Vincent	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
Mme	SEIGNEUR	Sophie	Sergent-chef	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	STRIGINI	Julien	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	VACCANI	Thierry	Capitaine	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	VASSALLI	Fabien	Sergent	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
M.	VILLARD	Romain	Caporal	Centre de Secours Principal	d'ANNEMASSE
Mme	CROIGNY	Amandine	Caporal	Centre de Première Intervention	d'ARENTHON
Mme	DECARROUX	Emilie	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	d'ARENTHON
M.	GUYENOT	Philippe	Adjudant-chef	Centre de Première Intervention	d'ARENTHON
M.	MEYNET	Fabrice	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	d'ARENTHON
M.	BRUN	Patrice	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	d'AYZE
M.	CATALON	David	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	d'AYZE
M.	SIMON	Jean-Paul	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	d'AYZE
M.	AS	Jean Yves	Sergent	Centre de Première Intervention	de BEAUMONT
M.	LEMERLE	Stéphane	Sergent	Centre de Première Intervention	de BEAUMONT
M.	CASAYS	Joël	Sergent	Centre de Secours	de BOEGE
M.	DECOSTER	Olivier	Caporal-chef	Centre de Secours	de BOEGE
M.	FECE	David	Sergent	Centre de Secours	de BOEGE
M.	FERRAND	Nicolas	Sergent-chef	Centre de Secours	de BOEGE
Mme	HAMON	Morgan	Sergent-chef	Centre de Secours	de BOEGE
M.	HORVATH	Thomas	Caporal-chef	Centre de Secours	de BOEGE
M.	LEMARCHAND	Mickaël	Sergent-chef	Centre de Secours	de BOEGE
M.	MOUCHET	Jérémy	Adjudant	Centre de Secours	de BOEGE
M.	NICAISE	Sylvain	Sergent	Centre de Secours	de BOEGE
M.	AVRIL	Ludovic	Sergent-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	BALERET	Olivier	Sergent-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
Mme	BERGER	Katia	Sergent	Centre de Secours	de BONNEVILLE
Mme	BERNARD	Charline	Sergent	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	BERTHOLET-THOMAS	Laurent	Caporal	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	BOULANGER	Mickaël	Sergent-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	CERDAN	Emmanuel	Adjudant	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	CHARPIN	Olivier	Sergent	Centre de Secours	de BONNEVILLE
Mme	COSTAZ	Anne-Laure	Sergent-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
Mme	DE WREEDE	Julie	Lieutenant 1CL	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	DEMMERLE	Julien	Sergent-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	DEMOLIS	Christophe	Sergent	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	DUPONT	Fabian	Sergent-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	FAFIN	Cyril	Sergent	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	GRAULICH	Gaëtan	Adjudant-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	JOND	Dimitri	Sergent-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	JULLIOT	Franck	Sergent-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	LACOMBE	Etienne	Caporal-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
Mme	LANGLOIS	Nadège	Sapeur 1ère cl.	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	LE DREFF	Nicolas	Caporal	Centre de Secours	de BONNEVILLE
Mme	LLAMMAS	Carmen	Sapeur 1ère cl.	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	MONTREER	Guillaume	Caporal-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	MUNOZ	Alban	Sergent-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	PIOLI	Stéphane	Sergent	Centre de Secours	de BONNEVILLE
Mme	RYCKELYNCK	Cindy	Caporal-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	SALLA	Julien	Caporal-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	SEIGLE-VATTE	Raymond	Sergent-chef	Centre de Secours	de BONNEVILLE
M.	LAVY	Sébastien	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de COLLONGES-SS-SALEVE
M.	SCHOLTZ	Vianney	Caporal	Centre de Première Intervention	de COLLONGES-SS-SALEVE
M.	FENEUL	Jérémy	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de CRANVES SALES
M.	TALLONNEAU	Guillaume	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de CRANVES SALES
M.	TOUZE	Julien	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de CRANVES SALES
Mme	BERTRAND	Vania	Caporal	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	BLOT	Laurent	Sergent-chef	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	CATHERIN	Lionel	Sergent	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON

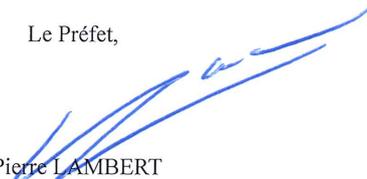
Mme	CORAJOD	Caroline	Sergent	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	DENIS	Christopher	Sergent-chef	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	DUCHATEL	Benoît	Sergent	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	ESPINASSEAU	Pierrick	Sergent	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	GOMIS	Bernard	Sergent-chef	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	GOVIN	Eric	Sergent-chef	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
Mme	JAOUL	Amandine	Infirmier Principal	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
Mme	JOURNOUD	Elsa	Sergent	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	LAVERRIERE	Pascal	Caporal	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	MARIE	Boris	Caporal	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	PIERROT	Francis	Sergent	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	PLACES	Ludovic	Sergent-chef	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	RODANOW	David	Sergent-chef	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	SCHWEBEL	Vincent	Sergent-chef	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	SIBUE	François	Sergent-chef	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	THOMAS	François	Sergent	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	VIOLLET	Laurent	Caporal	Centre de Secours	de LA ROCHE-SUR-FORON
M.	ANTONIO	Victor	Sergent	Centre de Première Intervention	de MARGINIER
M.	CHAVES	Antonio	Sergent	Centre de Première Intervention	de MARGINIER
Mme	DELDOSSI	Alexandra	Caporal	Centre de Première Intervention	de MARGINIER
M.	LEVEUGLE	Stéphane	Adjudant	Centre de Première Intervention	de MARGINIER
Mme	PACAULT	Leslie	Caporal	Centre de Première Intervention	de MARGINIER
M.	PATRU	Mikaël	Infirmier Principal	Centre de Première Intervention	de MARGINIER
M.	PETIT	Sylvain	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARGINIER
M.	PETIT	Laurent	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARGINIER
M.	CHAPUIS	Bastien	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
M.	CHARDON	Marc	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
M.	CHAVANEL	Guillaume	Sergent	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
Mme	COCHARD	Emilie	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
M.	CORSOLETTI	David	Caporal-chef	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
M.	DEGERINE	Gary	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
M.	DEROCHE	François	Médecin Commandant	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
M.	DERYCKE	Gérald	Adjudant	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
Mme	GOSSET	Chrystelle	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
M.	MAHIET	Frédéric	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
M.	PEREZ	Sébastien	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
M.	SEGUIN	René	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
M.	WAMIN	Sandy	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAINT-JEOIRE
M.	BROCARD	Frédéric	Caporal	Centre de Secours	de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
M.	COIANIZ	Alexandre	Adjudant-chef	Centre de Secours	de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
Mme	DUPERRET	Laurie	Sergent	Centre de Secours	de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
M.	DUPONT	Mickaël	Sergent	Centre de Secours	de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
M.	ESCOFFIER	Michaël	Sergent	Centre de Secours	de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
M.	GREMION	Thomas	Sergent-chef	Centre de Secours	de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
M.	HOST	Julien	Infirmier	Centre de Secours	de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
Mme	LACHENAL	Yasmine	Sergent-chef	Centre de Secours	de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
M.	SPINELLI	Fabrice	Sergent-chef	Centre de Secours	de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
M.	VALLA	Olivier	Capitaine	Centre de Secours	de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
M.	BONVOISIN	Fabien	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY
M.	ESSOMBE MBONJO	Thomas	Caporal	Centre de Première Intervention	de ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY
Mme	MARGOTTEAU	Karine	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY
M.	MOUTENET	Jonathan	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY
M.	PATIN	Alexandre	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY
M.	CHOUARD	Patrick	Adjudant	Centre de Première Intervention	de VIRY
M.	GINTZBURGER	François	Caporal	Centre de Première Intervention	de VIRY
M.	PARIS	Bernard	Sergent	Centre de Première Intervention	de VIRY
M.	BALLEYDIER	Yoann	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de VULBENS
M.	BIESSE	Julien	Sergent	Centre de Première Intervention	de VULBENS
M.	COLLARD	Michaël	Caporal	Centre de Première Intervention	de VULBENS
M.	CRESTE	Cyril	Adjudant	Centre de Première Intervention	de VULBENS
M.	GENY	Cédric	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de VULBENS
M.	LAUFRAIS	Benjamin	Sergent	Centre de Première Intervention	de VULBENS
M.	LION	Jérôme	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de VULBENS
M.	TZARICK	Yann	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de VULBENS
M.	VUICHARD	Jérôme	Lieutenant	Centre de Première Intervention	de VULBENS
M.	MARINELLI	Sylvain	Caporal	Centre de Première Intervention	du PETIT-BORNAND
Mme	BERGOUXNOUX	Jessica	Capitaine	GROUPEMENT DU GENEVOIS	
M.	CORBASSIERE	Antoine	Sergent-chef	GROUPEMENT DU GENEVOIS	
Mme	FIRMIN	Claire	Infirmier Principal	GROUPEMENT DU GENEVOIS	
M.	IRSCHFELD	Stéphane	Sergent-chef	GROUPEMENT DU GENEVOIS	
M.	JEAN	Cyrille	Infirmier SPP CIN	GROUPEMENT DU GENEVOIS	
Mme	FOLLEAS	Karine	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	d'ARACHES-LA-FRASSE
M.	GIRAUD	Mickaël	Sergent	Centre de Première Intervention	d'ARACHES-LA-FRASSE
Mme	GUDEFIN	Muriel	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	d'ARACHES-LA-FRASSE
Mme	JAYET	Perrine	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	d'ARACHES-LA-FRASSE
M.	MALESIEUX	Alexandre	Adjudant	Centre de Première Intervention	d'ARACHES-LA-FRASSE

M.	BANA	Jean-Michel	Caporal	Centre de Secours Principal	de CHAMONIX-MT-BLANC
M.	COMPAGNON	Yoann	Caporal	Centre de Secours Principal	de CHAMONIX-MT-BLANC
M.	COUTTET	Jérôme	Infirmier Principal	Centre de Secours Principal	de CHAMONIX-MT-BLANC
M.	DOMECQ	Jean-Bernard	Caporal	Centre de Secours Principal	de CHAMONIX-MT-BLANC
M.	GALLAY	Maxime	Sergent	Centre de Secours Principal	de CHAMONIX-MT-BLANC
M.	JAUFFRES	Jérôme	Sergent	Centre de Secours Principal	de CHAMONIX-MT-BLANC
M.	MASSOT	Julien	Caporal	Centre de Secours Principal	de CHAMONIX-MT-BLANC
M.	MERMIN	Guillaume	Caporal	Centre de Secours Principal	de CHAMONIX-MT-BLANC
M.	VIALE	Jérôme	Caporal-chef	Centre de Secours Principal	de CHAMONIX-MT-BLANC
Mme	AFFANI	Marlène	Sergent	Centre de Secours	de CLUSES
M.	ARAUJO	Jonathan	Sergent-chef	Centre de Secours	de CLUSES
M.	BARBIER	Didier	Sergent	Centre de Secours	de CLUSES
Mme	BOURAHLA	Safia	Caporal-chef	Centre de Secours	de CLUSES
M.	BRAUD	Jean-Christophe	Capitaine	Centre de Secours	de CLUSES
Mme	CHAMTON	Audrey	Caporal	Centre de Secours	de CLUSES
M.	DROUET	Anthony	Sergent-chef	Centre de Secours	de CLUSES
M.	FOULON	Ludovic	Caporal-chef	Centre de Secours	de CLUSES
Mme	GONZALEZ	Charline	Sergent	Centre de Secours	de CLUSES
M.	GRANDJEAN	Edouard	Sergent	Centre de Secours	de CLUSES
M.	JAUL	Régis	Sergent	Centre de Secours	de CLUSES
M.	LANGLAIS	Olivier	Adjudant-chef	Centre de Secours	de CLUSES
M.	LAUNES	Sylvain	Sergent	Centre de Secours	de CLUSES
M.	LAVITTOLA	Adrien	Sergent-chef	Centre de Secours	de CLUSES
M.	MUSSANO	Nicolas	Sergent-chef	Centre de Secours	de CLUSES
M.	RUBIN	David	Sergent-chef	Centre de Secours	de CLUSES
M.	VACHOUX	Jean-Pierre	Sergent	Centre de Secours	de CLUSES
M.	ZOUAOUI	Djamal	Sergent-chef	Centre de Secours	de CLUSES
M.	CHATRON-MICHAUD	Didier	Adjudant	Centre de Première Intervention	de COMBLOUX
M.	JONVAL	Eric	Sergent	Centre de Première Intervention	de COMBLOUX
M.	GERFAUD-VALENTIN	Guillaume	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de DOMANCY
M.	MARTINEZ	Olivier	Adjudant	Centre de Première Intervention	de DOMANCY
M.	BONDON	Grégory	Sergent	Centre de Première Intervention	de FLAINE
M.	JULES	Peter	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de FLAINE
M.	ADAMI	Mickaël	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MAGLAND
M.	ANTHOINE	Fabrice	Adjudant	Centre de Première Intervention	de MAGLAND
M.	BIBOLLET	Jordane	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MAGLAND
M.	BOURCHANIN	Hervé	Infirmier-chef	Centre de Première Intervention	de MAGLAND
M.	CROZET	Fabrice	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de MAGLAND
M.	CROZET	Thibaut	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de MAGLAND
M.	DELEMONTEZ	Hervé	Adjudant-chef	Centre de Première Intervention	de MAGLAND
M.	FAYE	Grégory	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MAGLAND
M.	PERROLLAZ	Sébastien	Sergent	Centre de Première Intervention	de MAGLAND
M.	PERROLLAZ	Fabien	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de MAGLAND
M.	SERASSET	Guillaume	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MAGLAND
M.	BESSON	Martial	Adjudant	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	BOUILLE	Sylvain	Sergent	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	BUZZI	Christophe	Sergent	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	CHAMBRE	David	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	CHEVALIER	Nicolas	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	DAVID	Julien	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	DE GOUVEIA	Michel	Sergent	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	DELOISON	Robin	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	DUPUIS	Jérôme	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	FORGIONE	Vito	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	FOURGEAUD	Jean-Paul	Sergent	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	GAILLARD	Damien	Adjudant	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	GOSSEYE	Jean Philippe	Sergent	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	INGRASSIA	Maximo	Sergent	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	KONNERT	Cyril	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	MAIRE	Laurent	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	NARDIN	Jérôme	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	OUDDADA	Sébastien	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	PELLET	Stéphane	Adjudant	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
Mme	PEZET	Emilie	Infirmier Principal	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	PIETERS	Nicolas	Sergent	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	PRESSET	Anthony	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	ROUSSEL	René	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
Mme	SAINT-ANDRE	Cathy	Sergent	Centre de Première Intervention	de MARNAZ-SCIONZIER
M.	AUDIARD	Thierry	Médecin Commandant	Centre de Secours	de MEGEVE
M.	BANNAY	Thomas	Sergent	Centre de Secours	de MEGEVE
M.	BEROD	Christophe	Sergent-chef	Centre de Secours	de MEGEVE
M.	BOIS	Benjamin	Caporal-chef	Centre de Secours	de MEGEVE
M.	DECLOQUEMENT	Benjamin	Adjudant	Centre de Secours	de MEGEVE
Mme	DUBOIS	Coralie	Caporal-chef	Centre de Secours	de MEGEVE
M.	FAUGOOA	Deovruth	Caporal-chef	Centre de Secours	de MEGEVE
M.	SARRAU	Yves	Sergent-chef	Centre de Secours	de MEGEVE

M.	SCARPEL	Jérôme	Caporal-chef	Centre de Secours	de MEGEVE
Mme	ZAMPIN	Amélie	Caporal-chef	Centre de Secours	de MEGEVE
M.	ADAM	Raymond	Sergent	Centre de Première Intervention	de PASSY
M.	BARCIKOWSKI	Cédric	Sergent	Centre de Première Intervention	de PASSY
Mme	DAVER	Adeline	Sergent	Centre de Première Intervention	de PASSY
M.	EMONET	Sébastien	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de PASSY
M.	FRANCOIS	Nicolas	Sergent	Centre de Première Intervention	de PASSY
M.	FRANCOZ	Jean-Louis	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de PASSY
Mme	MOUSSAULT	Anne-Sophie	Infirmier Principal	Centre de Première Intervention	de PASSY
Mme	NORRIS	Claire	Sergent	Centre de Première Intervention	de PASSY
M.	PETITJEAN	Cédric	Sergent	Centre de Première Intervention	de PASSY
M.	PISSARD-GIBOLLET	David	Adjudant	Centre de Première Intervention	de PASSY
M.	BIBOLLET-RUCHE	Eric	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAINT-GERVAIS
Mme	ERBA	Frédérique	Sergent	Centre de Secours	de SAINT-GERVAIS
Mme	JANVIER	Nathanaëlle	Sergent	Centre de Secours	de SAINT-GERVAIS
M.	CROZET	Thierry	Sergent	Centre de Secours	de SALLANCHES
M.	DELACQUIS	Yann	Sergent	Centre de Secours	de SALLANCHES
M.	DEPOISIER	Frédéric	Sergent-chef	Centre de Secours	de SALLANCHES
M.	DILPHY	Yohan	Caporal-chef	Centre de Secours	de SALLANCHES
M.	FOURQUET	Nicolas	Sergent-chef	Centre de Secours	de SALLANCHES
M.	GRUBAC	Stéphane	Sergent-chef	Centre de Secours	de SALLANCHES
Mme	HEBERT	Aurélie	Caporal-chef	Centre de Secours	de SALLANCHES
Mme	HONORE	Aurélie	Sergent-chef	Centre de Secours	de SALLANCHES
M.	MAZET	Jean-Louis	Sergent-chef	Centre de Secours	de SALLANCHES
Mme	MOLLIER	Jessica	Sergent	Centre de Secours	de SALLANCHES
M.	MORAND	Frédéric	Sergent-chef	Centre de Secours	de SALLANCHES
Mme	PISSARD-MANIGUET	Nelly	Caporal-chef	Centre de Secours	de SALLANCHES
M.	POULY	Philippe	Sapeur 1ère cl.	Centre de Secours	de SALLANCHES
Mme	VASSET	Mathilde	Sergent	Centre de Secours	de SALLANCHES
M.	BAUD	Jimmy	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAMOENS
M.	BOIS	Christopher	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAMOENS
M.	BOUBET	Jocelyn	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAMOENS
M.	CHAUPLANNAZ	Pierre	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAMOENS
M.	DEBOCQ	Eric	Lieutenant	Centre de Secours	de SAMOENS
M.	DUROC	Julien	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAMOENS
Mme	LAGE	Emilie	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAMOENS
M.	RUBAUD	Sylvain	Sergent-chef	Centre de Secours	de SAMOENS
Mme	MARCADELLA	Isabelle	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de SERVOZ
M.	MOISSET	Yannick	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de SERVOZ
M.	BONNAZ	Matthieu	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de SIXT-FER-A-CHEVAL
Mme	DEFFAYET	Sophie	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SIXT-FER-A-CHEVAL
Mme	DEFFAYET	Dominique	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	de SIXT-FER-A-CHEVAL
Mme	BAUDIN	Margaux	Infirmier	Centre de Secours	de TANINGES
M.	FAREZ	Jeff	Sergent	Centre de Secours	de TANINGES
M.	FERRON	Nicolas	Caporal-chef	Centre de Secours	de TANINGES
M.	LELOUCY	Stéphane	Sergent-chef	Centre de Secours	de TANINGES
Mme	MOUNIER	Morgane	Sergent	Centre de Secours	de TANINGES
M.	PEREZ	Jérôme	Sergent-chef	Centre de Secours	de TANINGES
M.	THULEAU	Florian	Caporal-chef	Centre de Secours	de TANINGES
M.	GENOUD	Patrick	Sapeur 1ère cl.	Centre de Première Intervention	de VALLORCINE
M.	MERMOUD	Eric	Sergent-chef	Centre de Première Intervention	des CONTAMINES-MONTJOIE
M.	MOLLARD	Yannick	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	des CONTAMINES-MONTJOIE
M.	MORO	Fabrice	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	des CONTAMINES-MONTJOIE
M.	AUDIBERT	Florian	Adjudant	Centre de Première Intervention	des HOUCHES
Mme	CACHAT	Marie	Infirmier Principal	Centre de Première Intervention	des HOUCHES
M.	CORROT	Laurent	Lieutenant	Centre de Première Intervention	des HOUCHES
M.	LANGLOIS	Kevin	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	des HOUCHES
M.	LATTION	Romain	Caporal	Centre de Première Intervention	des HOUCHES
M.	LECOMPTE	Bastien	Sergent	Centre de Première Intervention	des HOUCHES
M.	CHUPIET	Clément	Sergent-chef	GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARVE	
Mme	COHENDET	Carine	Sergent-chef	GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARVE	
M.	DUPERREX	Guy	Médecin Capitaine	GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARVE	
M.	GUIGNOT	Fabrice	Sergent-chef	GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARVE	
M.	LAI	Jonathan	Infirmier	GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARVE	
M.	LE RALIER	Frédéric	Sergent-chef	GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARVE	
M.	LECOQ-JAMMES	François	Médecin Capitaine	GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARVE	
M.	MAKIELLO	Nicolas	Sergent	GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARVE	
Mme	POPOFF	Chantal	Médecin Capitaine	GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARVE	
M.	RAT	Bruno	Adjudant	GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARVE	
Mme	RIGBY	Susan	Infirmier	GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARVE	

**Article 2 :** Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie.

Le Préfet,



Pierre LAMBERT

rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex  
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-06-14-004

Arrêté préfectoral : CAB-BRE-20186014 attribuant quatre médailles de bronze pour actes de courage et de dévouement.

LE PRÉFET

Anncny, le 14 JUIN 2018

**Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

Arrêté n° 2018-CAB-BRE-014  
adressant quatre médailles de bronze pour actes de courage et de dévouement.

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution des médailles pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de madame la directrice de cabinet ;

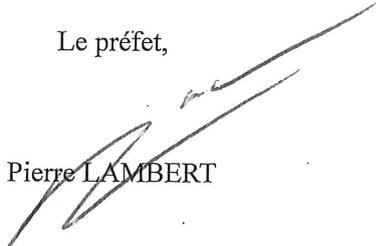
**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Une médaille de bronze est décernée à l'adjudant Michel LANNE (PGHM détachement Annecy), de monsieur Eric BOYON (pilote de la sécurité civile d'Annecy), de monsieur Gaël BUSSON (mécanicien opérateur de bord de la sécurité civile à Annecy) et de madame Emilie BOHYN (médecin du SAMU d'Annecy), le samedi 9 décembre 2017, lors d'une opération de secours en montagne au profit de trois randonneurs victimes d'une avalanche à 2100 mètres d'altitude dans le versant nord-ouest de la Sambuy sur la commune de Seythenex.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pierre LAMBERT



74\_Pref\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-06-18-001

**PREF DRCL BAFU-2018-0047 - AP Aut Pénétrer réseau  
zones humides de Plaines Joux à Onnion**



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Anney, le 18 juin 2018

Bureau des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Ref : DRCL / 3-CR

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2018-0047**

**portant autorisation de pénétrer sur des parcelles privées dans le cadre de la réalisation d'inventaires et d'un suivi hydrologique sur le réseau de zones humides de « Plaines Joux », sur la commune d'Onnion, par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents ( SM3A ).**

**VU** la loi du 29 décembre 1892, modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

**VU** la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** la demande du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) en date du 30 mai 2018, demandant une autorisation de pénétrer sur des parcelles privées, afin de permettre la réalisation d'inventaires et d'un suivi hydrologique sur le réseau de zones humides de « Plaines Joux », sur la commune d'Onnion, dans le cadre du « Contrat vert et bleu Arve Porte des Alpes » ;

**Considérant** le refus de certains propriétaires concernés de laisser le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) de procéder aux études nécessaires ;

**Considérant** qu'à cet effet, il est nécessaire de pénétrer sur des parcelles privées définies sur l'état parcellaires annexé au présent arrêté ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Les agents du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ainsi que toute personne des bureaux d'études et de géomètres dûment habilités, sont autorisés jusqu'au 31 mai 2019 pour réaliser la délimitation de 8 zones humides sur le plateau de « Plaines Joux », sur la commune d'Onnion, à pénétrer sur des parcelles privées closes ou non closes, désignées sur l'état et le plan parcellaires annexés au présent arrêté.

Adresse postale : Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Anney cedex  
Tél : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.gouv.fr>

**ARTICLE 2** : Chacun des ingénieurs ou agents chargés des études ou travaux sera muni d'une copie du présent arrêté, qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

L'introduction des agents ou personnes visées à l'article 1er n'est pas autorisée à l'intérieur des maisons d'habitation ainsi qu'à l'intérieur des propriétés attenantes aux habitations et closes par des murs ou par des clôtures équivalentes. Dans les autres propriétés closes, elle ne pourra avoir lieu que dans les conditions prévues à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 29 décembre 1892 susvisée.

**ARTICLE 3** : Il est interdit d'enlever les piquets ou jalons, de détruire les repères placés par les agents ou de causer aucune espèce de trouble dans les opérations des agents.

**ARTICLE 4** : Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou, qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

A la fin de l'opération, tout dommage causé par l'étude sera réglé entre le propriétaire et le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 1 de la loi de 1892 susvisée.

A défaut d'accord amiable sur les indemnités versées, il convient de s'en référer à l'article 10 de la loi de 1892 sus visée.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera affiché dans la mairie d'Onnion et aux abords des sites, au moins dix jours avant le début des opérations définies à l'article 1er.

Il sera également notifié par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) aux propriétaires des terrains concernés, ou si ceux-ci ne sont pas domiciliés dans les communes, au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété, accompagné d'une copie du plan parcellaire.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté sera périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans les six mois de sa date.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès du préfet signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de ces deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**ARTICLE 8** : - Mme la secrétaire générale de la préfecture de Haute-Savoie ;  
- M. le sous-préfet de Bonneville ;  
- M. le président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents ;  
- M. le maire d'Onnion ;  
- Le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie ;  
- M. le directeur départemental des territoires ;  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,  
la secrétaire générale,



Florence GOUACHE

74\_Pref\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-06-18-002

PREF DRCL BAFU-2018-0048 - AP aut penetrer 5  
rivières bassin versant de l'arve



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Annecy, le 18 juin 2018

Bureau des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Ref : DRCL / 3-CR

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2018-0048**

**portant autorisation de pénétrer sur des parcelles privées dans le cadre de réalisation d'inventaires de diagnostic écologique sur 5 rivières du bassin versant de l'Arve, par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents ( SM3A ).**

**VU** la loi du 29 décembre 1892, modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

**VU** la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** la demande du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) en date du 1<sup>er</sup> juin 2018, demandant une autorisation de pénétrer sur des parcelles privées, afin de permettre la réalisation d'inventaires habitats, faune et flore sur les communes du bassin versant de l'Arve dans le cadre du diagnostic écologique préliminaire au Contrat de territoire « Espaces Naturels Sensibles » des sites alluviaux sur les 5 rivières ;

**Considérant** le refus de certains propriétaires concernés de laisser le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) de procéder aux études nécessaires ;

**Considérant** qu'à cet effet, il est nécessaire de pénétrer sur des parcelles privées définies sur l'état parcellaire annexé au présent arrêté ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Les agents du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ainsi que toute personne des bureaux d'études et de géomètres dûment habilités, sont autorisés à effectuer des études de diagnostic écologique sur les 5 rivières du bassin versant de l'Arve et à pénétrer jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2018 inclus, sur des parcelles privées closes ou non closes, apparaissant en rouge, sur les plans annexés au présent arrêté, sur les communes suivantes :

Adresse postale : Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex  
Tél : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.gouv.fr>

- pour l'étude 2018-PI-02 (lot 2) : La Roche-sur-Foron, La Chapelle-Rambaud, Eteaux, Saint-Sixt, Saint-Laurent, Amancy, Saint-Pierre-en-Faucigny et Arenthon.
- Pour l'étude 2018-PI-18 : Domancy, Sallanches, Passy, Chamonix-Mont-Blanc,, Vallorcine, Mont-Saxonnex, Bonneville, Le Grand-Bornand, Saint-Jean-de-Sixt, Entremont, Petit-Bornand-les-Glières.

**ARTICLE 2** : Chacun des ingénieurs ou agents chargés des études ou travaux sera muni d'une copie du présent arrêté, qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

L'introduction des agents ou personnes visées à l'article 1er n'est pas autorisée à l'intérieur des maisons d'habitation ainsi qu'à l'intérieur des propriétés attenantes aux habitations et closes par des murs ou par des clôtures équivalentes. Dans les autres propriétés closes, elle ne pourra avoir lieu que dans les conditions prévues à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 29 décembre 1892 susvisée.

**ARTICLE 3** : Il est interdit d'enlever les piquets ou jalons, de détruire les repères placés par les agents ou de causer aucune espèce de trouble dans les opérations des agents.

**ARTICLE 4** : Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou, qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

A la fin de l'opération, tout dommage causé par les études sera réglé entre le propriétaire et le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 1 de la loi de 1892 susvisée.

A défaut d'accord amiable sur les indemnités versées, il convient de s'en référer à l'article 10 de la loi de 1892 sus visée.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera affiché dans les mairies de La Roche-sur-Foron, la Chapelle-Rambaud, Eteaux, Saint-Sixt, Saint-Laurent, Amancy, Saint-Pierre-en-Faucigny et Arenthon, Domancy, Sallanches et Passy, Chamonix-Mont-Blanc, Vallorcine, Mont-Saxonnex, Bonneville, Le Grand-Bornand, Saint-Jean-de-Sixt, Entremont et le Petit-Bornand-les-Glières et aux abords des sites, au moins dix jours avant le début des opérations définies à l'article 1er.

De plus, à titre d'information, chaque commune affichera pour son territoire, la liste des parcelles concernées par ce projet.

Il sera également notifié par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) aux propriétaires des terrains concernés, ou si ceux-ci ne sont pas domiciliés dans les communes, au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété, accompagné d'une copie du plan parcellaire.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté sera périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans les six mois de sa date.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès du préfet signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de ces deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**ARTICLE 8** : - Mme la secrétaire générale de la préfecture de Haute-Savoie,  
- M. le président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,  
- M. le maire Amancy,  
- Mme le maire d'Arenthon,  
- M. le maire Bonneville,  
- M. le maire Chamonix-Mont-Blanc,  
- M. le maire de la Chapelle-Rambaud,  
- M. le maire Domancy,  
- M. le maire Entremont,  
- M. le maire d'Eteaux,  
- M. le maire du Grand-Bornand,  
- M. le maire de La Roche-sur-Foron,  
- M. le maire du Mont-Saxonnex,  
- M. le maire Passy,  
- M. le maire du Petit-Bornand-les-Glières,  
- M. le maire Saint-Jean-de-Sixt,  
- M. le maire Saint-Laurent,  
- M. le maire Saint-Pierre-en-Faucigny,  
- M. le maire Saint-Sixt,  
- M. le maire Sallanches ,  
- M. le maire Vallorcine,  
- M. le sous-préfet de Bonneville,  
- Le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie,  
- M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,  
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

74\_Pref\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-06-15-001

PREF/DRCL/BAFU /formalité d'affichage décision  
CDACi cinéma Cluses

**PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE**

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme

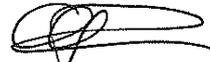
Secrétariat de la CDAC

**Commission départementale d'aménagement cinématographique**

Lors de sa réunion du 5 juin 2018, la commission départementale d'aménagement cinématographique de la Haute-Savoie a accordé à la SAS CINÉMONDE, dont le siège social est immeuble le Mola 171, rue du Bourg – 74110 MORZINE, représentée par M. Philippe BAUD, président l'autorisation de création d'un cinéma de 3 salles et 655 places à l'enseigne « CINÉ CLUSES » situé 80 chemin de l'épinette – 74300 CLUSES.

Cette décision fera l'objet d'un affichage à la mairie de CLUSES pendant un mois.

Pour le préfet,  
La secrétaire générale



Florence GOUACHE

84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

74-2018-06-14-003

ARS- Arrêté N°2018-3525 du 14 juin 2018 portant  
autorisation de création d'un site internet de commerce  
électronique de médicaments

Arrêté n° 2018-3525

**Portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments**

**Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L 5121-5, L 5125-33, L5125-36 et R 5125-70 à 74 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacie de secours minières, mentionnées à l'article L. 5121-5 du CSP ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments ;

Vu la demande, reçue le 12 juin 2018, présentée par Madame Marie-Françoise DUFFOURNET, sollicitant l'autorisation de création d'un site internet de de commerce électronique de médicaments ;

Vu l'avis favorable du pharmacien en date du 13 juin 2017 ;

Vu les pièces justificatives à l'appui ;

**Arrête**

**Article 1er.-** : Madame Marie-Françoise DUFFOURNET titulaire de la Pharmacie du Lac sise 15 rue de la Préfecture – 74000 ANNECY inscrite **Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens** sous le numéro **115909 / A**, , titulaire de la licence n° **74#000085 du 27 septembre 1951**, est autorisée à créer le site internet de commerce électronique des médicaments non soumis à prescription obligatoire infra,

**Site utilisé** : <http://pharmaciedulaclafayette.com>

**Article 2.-** : Le site utilisé doit être conforme à la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Dans les quinze jours suivant la date d'autorisation, le titulaire d'officine informe le Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens de la création de son site internet de commerce électronique de médicaments et lui transmet à cet effet une copie de la demande adressée à l'Agence Régionale de la Santé et une copie de la présente autorisation.

**Article 4** : En cas de modification substantielle des éléments de l'autorisation mentionnés à l'article R. 5125-71, le pharmacien titulaire de l'officine en informe sans délai, par tout moyen permettant d'en accuser réception, le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

**Article 5** : En cas de suspension ou de cessation d'exploitation de son site internet, le pharmacien titulaire de l'officine en informe sans délai le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

**Article 6** : Cette décision peut faire l'objet – dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté – d'un recours :

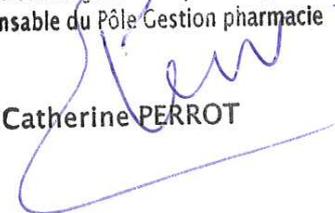
- gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- hiérarchique auprès de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé,
- contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**Article 7** : Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Lyon, le 14 JUIN 2018

Pour le directeur général et par délégation  
La responsable du Pôle Gestion pharmacie

Catherine PERROT



84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

74-2018-06-13-004

ARS-Arrêté transfert 2018 3853 portant transfert d'une  
officine de pharmacie à CHAVANOD (74650)

Arrêté n°2018-3853

**Portant transfert d'une pharmacie d'officine**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.5125-1 à L5125-32 et R.5125-1 à R5125-13 relatifs aux pharmacies d'officine ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu l'Ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2001 accordant la licence n°74#000258 pour la pharmacie d'officine Pharmacie de la Fruitière située à Chavanod (74650) - 41 route de la Fruitière ;

Vu la demande du 21 mars 2018 enregistrée le 23 mars 2018 au vu du dossier transmis complet par Madame Christine BERTHOD, titulaire de la pharmacie d'officine "Pharmacie de la Fruitière" sise 41 route de la Fruitière, 74650 Chavanod pour le transfert de son officine à l'adresse suivante : 8 route du Crêt d'Esty, dans la même commune ;

Le dossier a été déclaré complet le 04 avril 2018 ;

Vu l'avis du Syndicat des Pharmaciens de la Haute Savoie en date du 31 mai 2018 ;

Vu l'avis de Monsieur le Préfet de la Haute Savoie en date du 11 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la région Rhône-Alpes en date du 31 mai 2018 ;

Vu la demande d'avis en date du 04 avril 2018 à l'USPO 74 restée sans réponse ;

Vu le rapport du pharmacien en date 13 juin 2018

**Considérant** que la demande d'autorisation de transfert, enregistrée le 23 mars 2018, demeure soumise aux dispositions du code de la santé publique dans leur rédaction antérieure à la date de publication des décrets pris pour l'application de l'ordonnance susvisée ;

**Considérant** que le transfert envisagé se fera au sein de la même commune ;

**Considérant** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;

**Considérant** que le transfert envisagé permettra de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans le quartier d'accueil de l'officine ;

**Considérant** que le local où s'effectue le transfert remplit les conditions minimales d'installation prévues par les articles R 5125-9 et R 5125-10 du code de la santé publique ;

#### ARRETE

Article 1er: La licence prévue par l'article L 5125-4 du code de la santé publique est accordée à Madame Christine BERTHOD sous le n°74#000375 pour le transfert de son officine située 41 route de la Fruitière à CHAVANOD (74650) dans le local situé 8 route du Crêt d'Esty à CHAVANOD (74650).

Article 2 : Le transfert ainsi autorisé devra être réalisé dans un délai maximum d'un an à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 : A compter du jour de la réalisation du transfert, la licence n°74#000258 du 30 avril 2001, sera annulée et remplacée par celle visée à l'article 1er du présent arrêté.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
  - d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé
  - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent
- Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins et le directeur départemental de la délégation de Haute Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du département de la Haute-Savoie.

Fait à Annecy le 13 juin 2018

Pour le directeur général par délégation  
Le directeur départemental de Haute-Savoie



Jean-Michel HUE

84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

74-2018-05-30-012

ARS-DD74 Arrêté n°2018-1940

Portant désignation de monsieur Vincent PEGEOT,  
directeur adjoint du Centre Hospitalier Alpes Léman  
(CHAL) pour assurer l'intérim des fonctions de directeur  
du Foyer Accueil Médicalisé du centre hospitalier local  
Dufresne Sommeiller à La Tour.

Arrêté n°2018-1940

**Portant désignation de monsieur Vincent PEGEOT, directeur adjoint du Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) pour assurer l'intérim des fonctions de directeur du Foyer Accueil Médicalisé du centre hospitalier local Dufresne Sommeiller à La Tour.**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 susvisée ;

Vu le décret n° 2005-922 du 2 août 2005 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement de certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 susvisée ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 modifié relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 février 2018 mettant fin aux fonctions de madame Geneviève GONIN FOULEX, directrice d'hôpital hors classe, en qualité de directrice de l'hôpital départemental Dufresne Sommeiller à La Tour (Haute-Savoie) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 ;

Vu la circulaire DGOS/DGCS/2012/241 du 19 juin 2012 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'encadrement et de la gestion administrative de l'hôpital départemental Dufresne Sommeiller à La Tour (Haute-Savoie) ;

## ARRETE

**Article 1** : Monsieur Vincent PEGEOT, directeur adjoint du CHAL, est désigné pour assurer l'intérim des fonctions de direction du Foyer d'Accueil Médicalisé du centre hospitalier local Dufresne Sommeiller à La Tour à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 et jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

**Article 2** : Dans le cadre de cette mission d'intérim, Monsieur Vincent PEGEOT percevra une majoration temporaire de sa part fonction perçue au titre de sa prime de fonctions et de résultats, dont le coefficient est fixé à 0,8 conformément aux dispositions du décret n°2018-255 et de l'arrêté du 9 avril 2018 susvisés.

**Article 3** : Cette indemnisation sera versée à terme échu par l'établissement dont la vacance du directeur est constatée.

**Article 4** : Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

**Article 5** : Le présent arrêté sera notifié au directeur concerné et à l'établissement d'affectation et d'exercice de l'intérim.

**Article 6** : Le directeur susnommé et le directeur départemental de Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Clermont-Ferrand, le 8 juin  
2018

Pour le directeur général et par  
délégation

Le directeur délégué régulation de  
l'offre de soins hospitalière

Hubert WACHOWIAK





84\_DRSP\_Direction régionale des services pénitentiaires  
d'Auvergne-Rhône-Alpes

74-2018-06-11-005

DRSP Décision de délégation de signature du chef  
d'établissement de la Maison d'Arrêt de Bonneville 11 juin  
2018



Direction de l'administration pénitentiaire

Direction Interrégionale Rhône Alpes Auvergne

MAISON D'ARRÊT DE BONNEVILLE

## Décision portant délégation

Vu le code de procédure pénale, notamment son article R. 57-6-23

Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005

### Article 1 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur FRACSO Matthieu**, en qualité d'Adjoint au Chef d'établissement, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 2 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur Noureddine ABDELKADER**, en qualité d'officier, chef de détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 3 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Madame Véronique ZELAZNY**, en qualité d'officier, adjointe au chef de détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 4 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur Cyrille ALRIC**, en qualité de Premier Surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 5 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Madame Jérôme ANTOINE**, en qualité de Premier Surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 6 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur Rémy COLLADOS**, en qualité de Premier Surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 7 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur PREVOST Anthony**, en qualité de Premier Surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 8 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur Mathieu GROSS**, en qualité de Premier Surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 9 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Madame TISSIER Nathalie**, en qualité de Première Surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 10 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Madame Aziza SOBHI**, en qualité de Première Surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 11 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur Eddie VEYRIERE**, en qualité de Premier Surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 12 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur Yves KOEPELE**, en qualité de Premier Surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

### Article 13 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Madame Stéphanie DUPUIS**, en qualité de Première Surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Bonneville, le 11 juin 2018

Le Chef d'Etablissement  
**Jean-Philippe VABRE**

Décisions du Chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)

Décisions concernées	Articles	d'établissementAdjoint au chef	Chief de détention	Officiers	Premiers surveillants/Major
<b>Organisation de l'établissement</b>					
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	X	X	X	
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	X	X	X	
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	X	X	X	
<b>Vie en détention</b>					
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	717-1	X	X	X	
Désignation des membres de la CPU	D.90	X	X	X	
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	X	X	X	X
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D. 92	X	X	X	
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	X	X	X	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	X	X	X	
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D. 370	X	X	X	X
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	X	X	X	
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	Art 46 RI	X	X	X	
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes	Art 34 RI	X	X	X	
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	X	X	X	
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>					
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	X	X	X	
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D. 267	X	X	X	
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité d'objets, substances, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Art 5 RI	X	X	X	X
Retrait à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux	R.57.6.24, al.3, 2°	X	X	X	
Retenue d'équipement informatique	Art 14 RI	X	X	X	X
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art 19-VII RI	X	X	X	
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	Art 20 RI	X	X	X	
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-79	X	X	X	X
Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	R.57.6.24, al.3, 3°	X	X	X	
Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	R. 57-7-82	X	X	X	
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	Art 7-III RI	X	X	X	X
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accordant à l'établissement pénitentiaire	Art 7-III RI D. 308	X	X	X	
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accordant à l'établissement pénitentiaire	R.57.6.24, al.3, 5°	X	X	X	X

Décisions concernées	Articles	d'établissementAdjoint au chef	Chef de détention	Officers	Premiers surveillantsMajor
<b>Discipline</b>					
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	X	X	X	
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X	X	X	
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	X	X	X	
Elaboration du tableau de roulement des assessseurs extérieurs	R. 57-7-12	X	X	X	
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D. 250	X	X	X	
Désignation des membres assessseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	X	X	X	
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X	X	X	
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-54 à R. 57-7-59	X	X	X	
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X	X	X	
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	X	X	X	
<b>Isolement</b>					
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64				
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	X	X	X	
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	X	X	X	
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	X	X	X	
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 R. 57-7-70	X	X	X	
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-70	X	X	X	
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	X	X	X	
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74	X	X	X	
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 R. 57-7-76	X	X	X	

Décisions concernées	Articles	d'établissementAdjoint au chef	Chef de détention	Officiers	Premiers surveillantsMajor
<b>Mineurs</b>					
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur	D. 514	X	X	X	
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	R. 57-9-12	X	X	X	X
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures	R. 57-9-17 D. 518-1	X	X	X	
Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus	D. 517-1	X	X	X	
Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle	D. 520	X	X	X	
<b>Gestion du patrimoine des personnes détenues</b>					
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D. 122	X	X	X	
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	X	X	X	
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	Art 30 RI	X	X	X	
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	Art 14-II RI	X	X	X	
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	Art 30 RI	X	X	X	
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332	X	X	X	
Autorisation pour les personnes condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	Art 30 RI	X	X	X	
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	Art 24-III RI	X	X	X	
Autorisation de remise ou d'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant	Art 24-III RI	X	X	X	
<b>Achats</b>					
Fixation des prix pratiqués en cantine	D. 344	X	X	X	
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	Art 25 RI	X	X	X	
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	Art 19-IV RI	X	X	X	
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	Art 19-VII RI	X	X	X	

Décisions concernées		Articles	d'établissementAdjoint au chef	Chief de détention	Officers	Premiers surveillantsMajor
<b>Relations avec les collaborateurs du SPP</b>						
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation		D. 389	X	X	X	
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé		D. 390	X	X	X	
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite		D. 390-1	X	X	X	
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement		D. 388	X	X	X	
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus		D. 446	X	X	X	
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP		R. 57-6-14	X	X	X	
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément		R. 57-6-16	X	X	X	
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison		Art 33 RI	X	X	X	
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves		D. 473	X	X	X	
<b>Organisation de l'assistance spirituelle</b>						
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux		R. 57-9-5	X	X	X	
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire		R. 57-9-6	X	X	X	
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement		R. 57-9-7	X	X	X	
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches		D. 439-4	X	X	X	
<b>Visites, correspondance, téléphone</b>						
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5		R. 57-6-5	X	X	X	
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un officier public ou ministériel ou un auxiliaire de justice autre qu'un avocat		R. 57-8-10	X	X	X	
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation		R. 57-8-12	X	X	X	
Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée		R. 57-8-19	X	X	X	
Autorisation- refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées		R. 57-8-23	X	X	X	

Decisions concernees	Articles	d'etablissementAdjoint au chef	Chief de detention	Officers	Premiers surveillantsMajor
<b>Entree et sortie d'objets</b>					
Autorisation d'entree ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D. 274	X	X	X	
Notification a l'expediteur ou a la personne detenue du caractere non autorise de la reception ou de l'envoi d'un objet	Art 32-I RI	X	X	X	
Autorisation de recevoir des objets par colis postal ou par depot a l'etablissement penitentiaire	Art 32-II, 3° et 4° RI	X	X	X	
Autorisation de recevoir par depot a l'etablissement penitentiaire des publications ecrites et audiovisuelles	Art 19-III, 3° RI	X	X	X	
Interdiction d'acceder a une publication ecrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la securite des personnes et des etablissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires a l'encontre des agents et collaborateurs du service public penitentiaire ou des personnes detenues	R. 57-9-8	X	X	X	
<b>Activites</b>					
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organises par l'education nationale	Art 17 RI	X	X	X	
Refus oppose a une personne detenue de se presenter aux epreuves ecrites ou orales d'un examen organise dans l'etablissement	D. 436-3	X	X	X	
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activite professionnelle des personnes detenues	R. 57-9-2	X	X	X	
Autorisation pour les personnes detenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	X	X	X	
Declassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	X	X	X	
<b>Administratif</b>					
Certification conforme de copies de pieces et legalisation de signature	D. 154	X	X	X	
<b>Divers</b>					
Reintegration immediate en cas d'urgence de condamnés se trouvant a l'exterieur	D. 124	X	X	X	
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entree et de sortie en cas de placement sous surveillance electronique, semi-liberte, placement exterieur et permission de sortir	712-8 D. 147-30	X	X	X	
Retrait, en cas d'urgence, et notification de la decision de retrait, de la mesure de surveillance electronique de fin de peine et reintegrer du condamné	D. 147-30-47 D. 147-30-49	X	X	X	
Habilitation speciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X	X	X	
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D. 32-17	X	X	X	

Bonneville, le 11 juin 2018  
Le Chef d'Etablissement  
Jean-Philippe VABRE